

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Liste de présence**

**Présidence** : Gilles ZOPPI

**Membres du Conseil Fédéral présents** :

Christine **BAROCHE**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Vincent **DEDIEU**, Magali **DRÉANT**, Marc **FAYET**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Sabrina **JONNIER DE HARO** (en visioconférence), Didier **MARCHAND**, Vincent **MARGOTTON**, Roland **MONTENAT** (en visioconférence), Éric **PIHET**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

**Membres du Bureau Exécutif présents** :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général du Bureau Exécutif ; Sylvain **DUPLOYER** ; Patrick **CLUZAUD** ; Éric **JACOTÉ** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

**Membres du Conseil Fédéral excusés** :

Laurie **BERTHON**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Benoît **CORDIER**, Carole **GAMBA**, Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Joël **MARTINEZ**, Denis **REPÉRANT**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Frédéric **THEOBALD**.

**Assistent également à la réunion** :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national adjoint (en visioconférence).

**Membres du Bureau Exécutif excusés**

Cathy **MONCASSIN** ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général du Bureau Exécutif.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 20 et 21 JANVIER 2023.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC .....	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF .....	10
V.	INTERVENTIONS .....	13
VI.	POINT À DATE SUR LES GROUPES DE TRAVAIL.....	23
VII.	COMMISSIONS SPORTIVES .....	34
VIII.	SITUATION FINANCIÈRE.....	40
IX.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	48
X.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION .....	51
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES .....	53

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Il déplore une nouvelle fois l'absence de nombreux élus, et surtout l'absence systématique de certains d'entre eux. Il rappelle que la mission d'élu national doit passer au-delà de toutes les autres. Or, actuellement, pour certains élus, une réunion de club prime sur les fonctions nationales. Face à cette problématique, il serait pertinent de mettre en place un groupe de travail qui s'attèlerait à trouver des solutions destinées à limiter cet absentéisme constant, notamment dans le cadre des nouvelles dispositions de gouvernance des fédérations sportives stipulée dans la loi du 2 mars 2022.

Il salue l'arrivée de Magali DRÉANT au sein du Conseil Fédéral à la suite de son élection lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Albi. Elle remplacera dorénavant Jo BURDIN à la Commission Nationale ANS, à laquelle participent également Nicolas ROUGEON et Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.

Il fait part du décès du coureur suisse Gino MÄDER survenu après une chute sur le Tour de Suisse. Le Conseil Fédéral adresse toutes ses condoléances à sa famille, à son équipe et à l'ensemble des coureurs du Tour de Suisse, et s'associe à leur peine.

Il nomme Catherine GASTOU comme Secrétaire de séance.

## **II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 20 et 21 JANVIER 2023**

*Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 20 et 21 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des votants après avoir apporté une correction demandée par Nicolas Rougeon.*

## **III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC**

### **1. Statistiques**

Michel CALLOT annonce que le nombre de licenciés s'élève à 105 495 au 31 mai 2023, soit 1 651 licenciés de moins qu'au 31 mai 2022 (-1,54 %).

La situation territoriale demeure relativement hétérogène. Ainsi, tous les Comités Régionaux ultramarins et quatre comités métropolitains connaissent une croissance assez marquée, tandis que trois comités subissent une certaine baisse. Pour autant, il convient d'analyser ces différentes données sur plusieurs années pour appréhender les tendances réelles et tirer les conclusions idoines.

La FFC compte 12 927 licenciées versus 12 435 au 31 mai 2022, soit une progression de 492 licenciées (+3,9 %). Les femmes représentent au total 12,25 % des licenciés fédéraux, et cette tendance haussière ne cesse de se confirmer.

S'agissant des disciplines, la répartition est la suivante :

- activités dites traditionnelles : la situation demeure stable ;
- VTT et BMX : ces deux disciplines connaissent une baisse très marquée, notamment chez les jeunes, eu égard à la tendance haussière constatée ces dernières années. Cette situation pourrait s'expliquer par l'accueil dans les clubs d'une proportion de pratiquants non licenciés — pratiquants qui ne souhaitent pas participer aux compétitions — dont l'adhésion se traduit uniquement par une cotisation aux clubs. Il importe d'être extrêmement vigilant sur ce sujet en raison des enjeux assurantiels afférents et de représentativité de la Fédération. Pour rappel, la loi stipule clairement que dès lors qu'un pratiquant est membre d'un club affilié à la FFC, il doit obligatoirement être licencié. Il ne s'agit aucunement d'une option.

La Compétition connaît une certaine progression (1,54 %). Il semblerait que la réforme des licences et de l'activité ait produit un effet positif sur cette cible.

## **2. Résultats sportifs**

Michel CALLOT déclare que la Piste a connu une très belle saison ; les athlètes ont su conserver la dynamique positive constatée lors des Championnats du monde qui se sont déroulés à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les débuts en Coupe du Monde du BMX Race masculin et en Coupe du Monde VTT féminin et masculin — victoire de Loana LECOMTE — ont été particulièrement positifs. Il en est de même pour le BMX Freestyle lors du Fise de Montpellier, avec un premier podium féminin.

Le Cross-country connaît également un démarrage satisfaisant avec des premiers podiums encourageants pour les garçons.

En ce qui concerne la Route, à noter les très belles performances de Christophe LAPORTE lors du critérium du Dauphiné, de Thibaud PINOT, d'Aurélien PARET-PEINTRE et de Bruno ARMIRAIL lors du Giro, ainsi que celle de Romain GRÉGOIRE (Quatre jours de Dunkerque) et de Lenny MARTINEZ (Sommet du Ventoux).

## **3. Événementiel**

Michel CALLOT relate le Championnat de France Élite Piste qui s'est tenu à Roubaix et qui a apporté une grande satisfaction, notamment sur le plan médiatique. Il adresse ses remerciements au Comité Régional des Hauts-de-France qui a été très présent sur cet événement et à Pascal SERGENT.

Trois autres Championnats de France ont constitué de très beaux événements : le Championnat de France de Cyclo-cross qui s'est déroulé à Bagnoles-de-l'Orne, le premier Championnat de France d'E-Cycling qui s'est tenu à Grande-Synthe et le Championnat de France de Polo Vélo à Guéret.

Il fait part de sa présence et de celle de Marc TILLY au Championnat de France des Comités d'Outre-Mer qui a eu lieu en Nouvelle-Calédonie et qui incluait également le premier Championnat Féminin. L'organisation de ces championnats était de grande qualité et leur médiatisation particulièrement soignée (direct intégral retransmis à la

télévision grâce à sept motos image, un drone, un hélicoptère relai et trois caméras fixes). Michel CALLOT remercie Tommy VANOUDENDYCKE et son comité pour leur implication et leur travail.

S'agissant du calendrier 2024 et des possibles restrictions pendant l'été 2024 en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, le COJO et la DIGES ont assuré qu'aucune restriction n'affecterait le sport et que seules les grandes manifestations culturelles (comme les festivals) seraient impactées, car elles mobilisent énormément les forces de l'ordre. Eu égard à l'exposition particulière des disciplines fédérales, et notamment de la Route, la FFC a rédigé un courrier à l'attention de toutes les préfectures exprimant sa préoccupation sur ce sujet et sa demande d'informations concernant un éventuel cadre restrictif. Par conséquent, les Comités Régionaux sont invités à se manifester auprès du Siège fédéral en cas de restrictions imposées dans leur secteur.

Pascal SERGENT souhaite savoir si les présidents des Comités Régionaux pourront recevoir une copie du courrier envoyé aux préfets.

Michel CALLOT répond par la positive.

En ce qui concerne les Championnats du monde de 2027, le concours relatif à l'architecture du vélodrome suit son cours et le choix du projet interviendra à la fin du mois de juillet. La FFC s'attèle à maintenir la meilleure coordination possible entre le département, l'UCI et l'État. Par ailleurs, plusieurs sujets d'ordre organisationnel ne pourront être éclaircis qu'à l'issue des Championnats du monde de Glasgow.

Les Championnats du monde sur Route 2025 se tiendront au Rwanda et la FFC demeure particulièrement attentive à la possibilité d'intégrer le comité d'organisation. Michel CALLOT fait part de sa visite dans ce pays et du soutien de l'ambassade de France (octroi d'une subvention de 100 000 euros).

Le principe de création de la filiale a été agréé lors de la dernière Assemblée générale. Les statuts *ad hoc* seront déposés très prochainement et la société sera présidée par Patrick CLUZAUD. Éric CONRAD — il endossera également la fonction de directeur général —, Frédéric BEDIN et Michel CALLOT en seront les administrateurs.

Le premier événement organisé par cette filiale, dont l'objectif est d'assurer la promotion du vélo et d'apporter une ressource complémentaire à la FFC, sera le Gravel Fever en octobre 2023.

Ludivine DESMONTS-MORNET confirme que ce rendez-vous se tiendra à Grand Châtellerauld les 20, 21 et 22 octobre 2023.

Elle explique que le Gravel connaît une forte progression constante depuis quelques années et que l'âge moyen des pratiquants — majoritairement des hommes — se situe entre 35 et 55 ans.

Cet événement à destination du grand public et des passionnés proposera six formats de parcours (deux longues distances, une compétition, deux randonnées avec segments chronométrés et une randonnée), des moments de convivialité autour de la découverte du patrimoine, ainsi que des moments festifs pour réunir toute la

communauté du Gravel. Sylvain CHAVANNEL, natif de la région, sera l'ambassadeur de cette fête du Gravel.

Michel CALLOT remercie Vincent DEDIEU pour son concours dans l'organisation de cet événement.

#### **4. UCI**

Michel CALLOT déclare que deux comités directeurs ont eu lieu depuis le Conseil Fédéral du mois de janvier. La France a été attributaire du premier Championnat du monde de snowbike qui se dérouleront durant l'hiver 2024 en Haute-Savoie avec trois formats descendants : Super G ; slalom et dual.

En ce qui concerne l'Ukraine et la participation des athlètes russes et biélorusses aux compétitions internationales, l'UCI a confirmé dans un communiqué sa position qui demeure en ligne avec celle du CIO. Pour rappel, aucune course par équipe n'est ouverte aux Russes et aux Biélorusses ; seules les participations individuelles sont possibles. Pour ce faire, les athlètes doivent s'engager par le biais de la plateforme mise en place par l'UCI et répondre à un certain nombre de conditions de neutralité validées également par l'UCI. La problématique demeure en ce qui concerne les pays qui ne délivreront pas de visa pour les Russes et les Biélorusses, à l'instar de la Pologne pour les Jeux Européens. À ce stade, ni la France ni le CIO n'ont statué sur le sujet de la participation aux JOP 2024.

S'agissant du sujet lié aux transgenres, des athlètes femmes ont fortement contesté leur participation aux épreuves féminines à la suite de la victoire d'une transgenre dans une course par étapes aux USA, et menacent de ne plus prendre part aux compétitions où des transgenres seraient présentes. Selon le professeur Bigard qui s'est exprimé sur cette question, il est impossible scientifiquement d'établir une règle précise garantissant l'équité, et ce, pour encore de nombreuses années. Pour autant, certains avantages sont avérés pour les transgenres post-puberté. De fait, la réponse à cette question sera politique et non scientifique, et il importe de déterminer à qui appartient la charge de la preuve. Pour l'heure, la FFC demeure alignée sur la position de l'UCI et mènera une réflexion à l'issue de la nouvelle décision de l'UCI qui interviendra probablement en août 2023.

À noter que la Grande-Bretagne a décidé de créer une catégorie de courses dite « ouverte » dans laquelle les femmes et hommes transgenres, les personnes non-binaires et les hommes pourront concourir. Quant à la catégorie féminine, elle sera réservée aux personnes nées femmes.

Dans le cadre des Jeux olympiques de 2028 qui se tiendront à Los Angeles, la décision relative au maintien du BMX Race et du VTT Cross-Country dans le programme demeure toujours en suspens.

#### **5. UEC**

Michel CALLOT évoque le congrès de l'UEC lors duquel le sujet relatif à l'Ukraine et à la participation des athlètes Russes et Biélorusses aux compétitions a également été évoqué, donnant à voir les dissensions entre les différents pays européens.

La FFC a été distinguée une nouvelle fois par l'UEC pour avoir remporté le classement des nations.

Lors du Conseil du Cyclisme Professionnel (CCP) qui s'est tenu le 13 juin 2023 à Aigle (Suisse), le projet d'alignement du Conseil du Cyclisme Professionnel féminin sur le Conseil du Cyclisme Professionnel masculin a été évoqué. Ce projet qui sera présenté au Comité directeur de l'UCI au mois d'août proposera la création d'un CCP élargi (18 membres au total, dont 6 membres de l'UCI) pour représenter le cyclisme professionnel hommes et femmes. L'ensemble du Conseil travaillera sur les projets transversaux, tandis que les représentants du cyclisme masculin travailleront sur les sujets spécifiques hommes, et les représentants du cyclisme féminin travailleront sur les sujets spécifiques femmes.

## **6. MINISTÈRE**

Michel CALLOT indique que la FFC demeure particulièrement active avec son ministère de tutelle sur les grands enjeux tels que les Jeux olympiques et les sujets politiques en lien notamment avec les différentes commissions mises en place, comme celle présidée par Marie-George BUFFET visant à améliorer l'éthique et la gouvernance dans le mouvement sport.

Il tient à rappeler que le sport français vit en grande partie grâce au bénévolat d'engagement qui implique la prise de responsabilités : devenir président d'un club sportif constitue un véritable sacerdoce eu égard aux nombreuses tâches qui incombent à cette fonction. Le mouvement sportif français qui regroupe près de seize millions de licenciés est certainement l'un des plus éclectiques au monde en matière de diversité sportive, grâce notamment aux financements publics, à la dynamique des fédérations et de leurs dirigeants. Enfin, le sport français demeure très présent dans les plus grandes disciplines sportives. Il faut donc défendre ce modèle avec énergie.

## **7. CNOSF**

Michel CALLOT informe de la démission de Brigitte HENRIQUES de la présidence lors de l'Assemblée générale du CNOSF qui a eu lieu le 25 mai 2023.

À la faveur d'un vote électronique à bulletins secrets, l'Assemblée générale a très largement approuvé les rapports moraux et financiers témoignant de sa confiance vis-à-vis du travail réalisé par le Bureau Exécutif et l'ensemble de salariés du CNOSF.

Le calendrier établi et validé par le Bureau Exécutif du CNOSF amènera le Conseil d'administration (lequel sera présidé par sa Secrétaire générale) du 29 juin 2023 à désigner un nouveau président ou une nouvelle présidente. Pour l'heure, Emmanuelle BONNET-OULALDJ, coprésidente de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) et David LAPPARTIENT, président de l'UCI, ont fait part de leur candidature à la présidence. Il importe que cette nouvelle élection apporte sérénité au mouvement sportif à un an des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

## **8. Activités fédérales**

Michel CALLOT annonce que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a envoyé un courrier à toutes les fédérations olympiques stipulant que les présidentes, présidents, vice-présidentes, vice-présidents, trésoriers généraux et secrétaires

généraux des mandatures en cours devaient effectuer leur déclaration de patrimoine et faire part de leurs contacts avec les autorités publiques.

Christophe LAVERGNE ajoute que les fédérations — il en est de même pour les ligues sportives — doivent s'inscrire une fois par an au répertoire des représentants d'intérêt, et ainsi mentionner toutes les actions de lobbying — et les budgets afférents — qu'elles auraient pu mener auprès des collectivités locales, de l'État, de membres du Gouvernement, de cabinets ministériels, etc. Le service juridique étudie le guide remis par la Haute-Autorité afin d'appréhender précisément les notions de lobbying, représentants d'intérêt, etc.

Marie-Françoise POTEREAU aborde le relais collectif de la flamme olympique pour lequel la FFC a collaboré activement, et annonce que le mont Saint-Michel et le mont Ventoux ont été retenus pour le cyclisme. En étroite collaboration avec les Comités Régionaux et les Comités Départementaux concernés, la FFC s'attèlera prochainement à la désignation des relayeurs et relayeuses.

S'agissant de la zone Club France de La Villette, les Pavillons Archi-Folies — stands dessinés par des écoles d'architectures — seront des lieux de promotion de l'activité sportive et de présentation des disciplines. La FFC qui disposera de deux pavillons sollicitera les clubs de la Région parisienne, afin qu'ils viennent les animer, et qu'ils participent ainsi activement à des événements autour des Jeux olympiques.

Le dispositif de mobilisation des supporters se met en place au niveau du CNOSF avec la création d'une communauté de supporters.

Le travail relatif à l'Héritage a été lancé entre le CNOSF et les fédérations sportives, ainsi que celui lié au dispositif Génération 2024, actions impliquant les milieux scolaires.

La plateforme Académie Paris 2024 a été créée afin de former les bénévoles aux valeurs de l'olympisme

Une communication relative au Test event VTT qui aura lieu au mois de septembre 2023 sera prochainement diffusée. Elle explicitera les modalités d'inscription permettant d'obtenir des places gratuites (1 000 places sont réservées pour le FFC) pour assister à cet événement.

## **9. COJO**

Michel CALLOT explicite que dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le COJO signe des accords appelés VUA avec les propriétaires de sites sportifs. L'accord concernant l'utilisation du vélodrome durant la période olympique entraînera notamment l'impossibilité pour les sportifs fédéraux de s'entraîner sur la piste, le déménagement du Siège de la FFC et l'obligation de pincer la piste pour qu'elle soit vierge de toute trace durant les épreuves.

Gilles DA COSTA évoque le déménagement de la FFC durant la période des Jeux olympiques de Paris, et annonce que les locaux de Trappes ne pourront pas réunir toutes les conditions idoines pour accueillir les équipes fédérales. La Fédération a visité un lieu situé à quelques kilomètres du Siège fédéral, facile d'accès, qui pourrait



héberger les services fédéraux du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2024, période durant laquelle la FFC ne pourra plus avoir accès au vélodrome.

Le cadre particulièrement exceptionnel dudit lieu (plusieurs bureaux individuels, grande salle de réunion, emplacements de parking et de stockage pour le matériel technique) serait parfaitement adapté pour accueillir une trentaine de salariés dans des conditions satisfaisantes. Cette opportunité est des plus avantageuses pour la Fédération dans la mesure où elle permettrait de bénéficier d'un temps plus long pour les travaux des locaux de Trappes et qu'elle se ferait dans des conditions financières très favorables. De plus, il est rappelé que le déménagement sera entièrement pris en charge dans le cadre du VUA signé avec le COJO.

La Fédération est dans l'attente de l'accord définitif de la part de la direction de ce lieu et des modalités d'utilisation afférentes.

## **10. ASO**

Michel CALLOT annonce que la convention mécénat a été renouvelée entre ASO et la FFC, et que le projet « Elles arrivent » a été totalement scellé. Cet événement qui bénéficiera de la lumière du Tour de France sera un puissant levier de communication très positif en direction des jeunes femmes attirées par le cyclisme en compétition.

Marc FAYET s'enquiert des conditions dans lesquelles se tiendra le Conseil Fédéral en juin 2024, et en particulier de la capacité hôtelière.

Le Président répond qu'il s'agit d'une question pertinente. En effet, il importe de savoir si le lieu qui accueillera de manière temporaire la FFC disposera d'une salle pour recevoir le Conseil Fédéral et s'il dispose d'hôtels à proximité.

À noter que le Conseil Fédéral pourrait être pour la première fois délocalisé.

Gilles DA COSTA souligne qu'il appartient au Conseil Fédéral de choisir les options qu'il considèrera comme étant les meilleures pour la tenue de l'instance. Toutefois, les locaux visités dans le cadre du déménagement temporaire pourraient être en mesure d'accueillir le Conseil Fédéral. En revanche se pose la question de l'hébergement qui sera en priorité réservé pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Il ajoute que la tenue du Conseil Fédéral en distanciel est également une possibilité.

Le Président indique que le Conseil Fédéral devra se prononcer assez rapidement.

Xavier JAN souhaite savoir s'il est possible d'envisager d'organiser le Conseil Fédéral au lendemain d'un Championnat de France dans la mesure où de nombreux élus fédéraux y assistent. Cette solution présenterait l'avantage de limiter l'empreinte carbone des déplacements liée à cette réunion.

Le Président fait valoir qu'il s'agit d'une excellente suggestion. Toutefois, il conviendra d'appréhender le nombre de membres du Conseil Fédéral qui seront présents dans le cadre d'un Championnat de France en 2024. Il craint que le nombre ne soit pas si élevé.

Catherine GASTOU demande si le Championnat du monde de snowbike sera décliné au niveau national.

S'agissant des transgenres, elle souhaite savoir quel est le nombre de licenciés qui revendiquent leur appartenance à ce genre et s'interroge sur la gestion de ce public par les arbitres.

Elle remercie la FFC d'avoir signé la convention entre l'Italie et l'Espagne visant à favoriser les échanges de jeunes commissaires CNE qui peuvent dorénavant aller sur les grands Tours, et ainsi gagner en expérience. Il s'agit d'une avancée particulièrement positive.

Michel CALLOT confirme que cette convention sera d'une grande utilité pour le corps arbitral.

S'agissant du Championnat du monde de snowbike, la FFC collabore avec Éric BARONE pour mettre en place un circuit français de snowbike, qui serait à minima un Championnat de France.

Pour ce qui est des transgenres, la FFC compte cinq licenciés identifiés comme tels, mais la question se pose concernant le repérage de ces personnes avant leur participation à une compétition et non après.

Marc FAYET note que la problématique ne concerne pas les personnes ayant décidé de faire une transition, mais plutôt les non-binaires qui ne se considèrent ni homme ni femme, car les clubs ne sauront pas comment les prendre en compte.

Il est probable que les tribunaux auront à se prononcer sur ce sujet dans un avenir assez proche.

#### **IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF**

##### **1. Ressources humaines**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'élève à 58,21 ETP (CDD et CDI) au 31 mai 2023, auxquels s'ajoutent 11 ETP comprenant des CDD à objet défini, des alternances et contrats de professionnalisation.

L'accord sur le télétravail a été signé le 7 juin 2023. Il donne un cadre plus exhaustif à la pratique du télétravail en permettant aux salariés de poser de manière totalement souple entre zéro et trois jours par semaine et en conférant un pouvoir important aux managers qui piloteront ces poses. Les salariés en forfait jours auront 90 jours en télétravail, tandis que les salariés mensualisés en auront 80.

Ledit accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 est assorti des règles suivantes :

- impossibilité d'adosser trois jours de télétravail avant et après une semaine de congés ;
- obligation d'avoir un jour de sursis entre des jours de télétravail et des jours de congés lorsqu'ils sont posés dans la même semaine afin de ne pas entraver le droit à la déconnexion ;

- impossibilité de poser des demi-journées de télétravail, afin de respecter la logique RSE de la FFC (éviter un déplacement pour une demi-journée).

Les enjeux de planification étant majeurs, les salariés devront poser quinze jours à l'avance leurs jours de télétravail, afin que les managers puissent anticiper la présence et l'absence de leurs équipes.

Une mise à jour du Règlement Intérieur a été faite et a reçu un avis favorable du CSE. Le Règlement Intérieur précédent datait de 2014.

La FFC a déployé une plateforme de recrutement appelée « Welcome to the Jungle » pour diffuser les offres d'emploi à pourvoir. Ladite plateforme propose une présentation plus attractive et conviviale des employeurs (vidéos, photos) ; elle permet de toucher un public plus large et de traiter les candidatures avec des outils efficaces (filtres d'analyse, réponses aux candidats). Le lien est disponible dans le rapport déposé sur le SharePoint à destination du Conseil Fédéral.

## **2. Juridique**

Christophe LAVERGNE expose les principaux points mentionnés dans le rapport juridique disponible sur la plateforme.

La FFC a constitué une cellule d'aide et d'écoute, de prévention des violences sexuelles. Cette cellule a la charge de recueillir les témoignages de sportives et de sportifs ayant pu subir des actes ou constater des actes à caractère sexuel. La direction Juridique est pleinement associée à cette cellule, notamment en ce qui concerne le suivi fédéral par le biais de mises en place de procédures disciplinaires, et a pris contact avec diverses fédérations afin de prendre la mesure du travail effectué par d'autres instances en la matière.

La direction juridique a participé dernièrement à une réunion avec AXA, et WtW courtier de la FFC, dont l'objet était d'effectuer une revue des dossiers relatifs aux sinistres les plus graves survenus depuis 2017. Elle a également permis de faire un point sur l'évolution procédurale des dossiers concernés et de discuter des provisions arrêtées par l'assureur. Au cours de cette même réunion, la FFC a rappelé que l'assureur AXA s'était engagé à développer une stratégie de prévention liée à la sécurité sur les épreuves lors du dernier appel à concurrence. Les premiers échanges sur ce sujet devraient intervenir dans les prochaines semaines, pour une présentation au Bureau Exécutif du mois de septembre.

## **3. Numérique**

Fabien RAFFOUX explique avoir travaillé sur un nouveau modèle de statistiques basé sur toutes les lignes de licence et non plus uniquement sur la première ligne de licence — pour rappel, chaque ligne comprend une catégorie et une discipline. Ce modèle permettra de prendre en compte l'intégralité des catégories, et ainsi d'évaluer les tendances de fond sur les pratiques, d'analyser les courbes d'évolution des disciplines plus finement et de mesurer la densité d'activité par secteur. À titre d'exemple, il est

possible de constater que le VTT et le BMX sont en progression chez les jeunes, à l'inverse de la Route qui connaît une tendance baissière. Enfin, lors de l'analyse de l'évolution par âge et par saison, cet outil laisse apparaître que la catégorie Sport accuse la plus forte régression depuis 2015, certainement en raison du vieillissement des licenciés et de leur non-renouvellement. En conséquence, les effets de l'acquisition des nouveaux licenciés effectuée entre 2014 et 2015 ne seront plus visibles dans sept ou huit ans.

Les Comités Régionaux peuvent s'adresser à la DSI pour obtenir les analyses détaillées sur l'évolution de leur territoire et des disciplines.

Vincent DEDIEU souhaite savoir si les régions peuvent obtenir directement ces analyses via Cicleweb, sans avoir à les demander à la DSI.

Fabien RAFFOUX répond que les Comités Régionaux pourront sans problème avoir un rapport mensuel. En revanche, l'analyse sera plus complexe à réaliser sans la DSI.

Michel CALLOT confirme que le Siège fédéral produira un rapport mensuel de données statistiques standardisées pour chaque Comité Régional. Puis, en cas d'interrogation sur des points spécifiques, les Comités Régionaux pourront solliciter la DSI.

Fabien RAFFOUX ajoute que la DSI travaille à la création d'un nouveau rapport qui détaille l'évolution des régions par catégories et par disciplines sur les cinq dernières régions. Il s'agit d'un outil visant à appréhender les tendances non à analyser les données.

Il aborde les modifications du système d'information qui font suite à la réforme des licences. Ledit système fait apparaître deux nouveaux blocs :

- un bloc dédié à la publication d'emails qui permet de réaliser du mass mailing tout en respectant le RGPD — les départements et les régions auront accès uniquement aux données qui les concernent directement. La réalisation du mass mailing pourra être faite de manière automatique et gratuite, dans la mesure où la technologie est portée par la FFC ;
- un bloc dédié au nouveau système d'engagement est d'ores et déjà actif pour certains clubs. Le fonctionnement de l'engagement a été revu afin de simplifier la procédure. Ainsi, lors de la sélection d'une épreuve, un bouton d'engagement apparaît et donne accès directement à la liste des membres avec une licence permettant la compétition et indiquant directement la possibilité d'engagement ou non. Il convient alors de cliquer sur la ligne du licencié pour le sélectionner, puis de valider la sélection pour la mettre dans le panier. Ensuite, il ne reste plus qu'à valider le panier et le paiement afférent. L'accès au détail de l'épreuve permet de retrouver toutes les informations associées, y compris les engagés de la structure.

L'étape suivante sera la mise en place d'une multiliste qui permettra sur une même épreuve (et un même dossier d'organisation) de gérer plusieurs listes d'engagements, et par conséquent, de pallier les incompatibilités de la réforme avec les règles précédentes à conserver.

Le Président s'enquiert de l'étendue de la zone kilométrique pour les engagements.

Fabien RAFFOUX indique que la zone kilométrique est définie par défaut sur la zone géographique où se déroule l'épreuve pour respecter la démarche RSO, mais qu'il est possible de l'élargir.

Nicolas ROUGEON demande si un coureur doit absolument passer par un club pour s'engager.

Fabien RAFFOUX répond par la positive.

Nicolas ROUGEON note qu'il conviendrait d'assouplir ce système afin qu'un coureur puisse s'engager individuellement, ce qui permettrait de favoriser les inscriptions.

Le Président estime que cette question est pertinente, notamment pour les Access dont les pratiques sont plus individuelles. Il est possible que ce type de fonctionnement devienne plus courant dans les années à venir.

Fabien RAFFOUX explicite que l'outil Maj Épreuves permet aux licenciés de s'engager individuellement avec une carte bancaire sur certaines épreuves, comme les cyclosporives. En revanche, seuls les clubs peuvent effectuer une inscription via le Web compte.

Le Président souhaite savoir à quelle date le nouveau système sera totalement déployé.

Fabien RAFFOUX répond que le système devra être déployé au plus tard dans les deux prochaines années pour des raisons techniques liées à l'arrêt du système d'exploitation. Une communication générale sera effectuée pour informer les clubs et les comités de ce changement.

Le Président souligne la nécessité de former les dirigeants au travers d'un webinaire. Il salue la mise en place de ce nouveau système qui constitue une réelle avancée.

## **V. INTERVENTIONS**

### **1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme**

En préambule, Xavier JAN salue la qualité de la performance des coureurs français qui affichent de très bons résultats depuis le début de la saison. À ce jour, ils totalisent 45 victoires, tandis que les équipes françaises en totalisent 44.

L'entreprise B&B a annoncé son retour dans le cyclisme français en tant que partenaire-titre aux côtés de l'équipe Akéa-Samsic à compter de la saison 2024. Cette excellente nouvelle témoigne de l'attractivité du cyclisme auprès des investisseurs.

Deux équipes réserve ont été créées pour les équipes AG2R Citroën Team et Akéa-B&B. En ce qui concerne plus précisément AG2R-Citroën Team, il s'agit clairement d'un changement de philosophie qui donne à voir l'évolution qui touche actuellement le cyclisme dans la mesure où la création de ces équipes de réserve se généralise. Une réflexion est en cours au sein des équipes françaises qui n'en ont pas. La date de dépôt des dossiers concernant l'accès au statut professionnel pour les équipes

continentales étant passée, aucune autre équipe continentale ne sera créée pour 2024.

Quatre nouvelles candidatures ont été enregistrées pour les nouvelles épreuves professionnelles. Elles seront annoncées dès lors qu'elles auront été validées par la DNCG.

La LNC tient à saluer l'élection de Stephen DELCOURT à la tête de l'UNIO qui œuvre en faveur du cyclisme féminin.

Xavier JAN s'émeut du décès de Gino MADER survenu sur le Tour de Suisse. Très engagé dans plusieurs causes humanitaires, il versait un euro par coureur qui finissait derrière lui à chaque étape de grand Tour.

La sécurité des épreuves cyclistes sur Route est un sujet prégnant qui concerne tout l'univers du cyclisme, y compris les cyclistes, car les études indiquent que 50 % des chutes sont liées aux coureurs. Il est essentiel d'aborder ce sujet avec énormément de sérénité et d'humilité au regard de sa complexité, tout comme il est fondamental d'accompagner et de former les coureurs ainsi que les organisateurs à ce métier qui ne s'improvise pas.

L'UCI s'est saisie de ce problème et a lancé le programme SAFER, lequel regroupera l'ensemble des protagonistes du cyclisme qui auront pour mission d'analyser les incidents et les accidents survenus durant les courses à partir des différents éléments disponibles (images issues de la télévision et des réseaux sociaux), et d'émettre des recommandations auprès du comité directeur de l'UCI.

Sur le plan international, douze équipes ont adressé un courrier au président de l'AIGCP pour demander une modification de gouvernance et la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire dans un délai de trois mois, afin de modifier les statuts et d'établir une nouvelle procédure visant à désigner un nouveau président. Ce courrier a été rendu public.

Les ligues sportives ont été auditionnées ensemble par le Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. Elles ont fait part de leur volonté de mettre en place une parité parmi les personnes qualifiées, seule solution pragmatique à ce jour qui permettrait une féminisation des instances dirigeantes dans le sport. S'agissant des comités d'éthique, les différentes ligues sportives auditionnées ont émis le souhait de mettre en place un cadre commun à toutes les disciplines concernant la composition des équipes, les conditions de leur indépendance, la bonne publicité de leurs décisions, ainsi que les modalités desdits comités et des instances disciplinaires. Ce cadre permettrait de lever les nombreuses incertitudes. Lors de cette audition, les ligues ont également attiré l'attention sur leurs disparités et leur taille pour que les recommandations émises par le Comité national destinées à renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport puissent être appliquées par chaque structure.

La LNC a également été informée de la résolution demandant la création d'une commission d'enquête chargée d'identifier les défaillances de fonctionnement au sein des fédérations sportives françaises et des organismes de gouvernance du monde sportif ayant une délégation du service public.

Eu égard à toutes ces contraintes et dispositions réglementaires, il est certain que le mouvement sportif risque de peiner pour trouver des personnes bénévoles désireuses de s'investir dans une instance sportive.

Enfin, pour information, l'accord relatif à l'intéressement des prix de courses est remis en cause par des Urssaf régionales qui souhaitent imposer des charges sociales aux prix sans qu'il soit possible de les anticiper, et donc de les provisionner.

Didier MARCHAND demande si la présence de deux équipes continentales ne risque pas de fragiliser les équipes N1, dont certaines peinent à boucler leur budget en raison du départ de leurs partenaires. Face à cette situation, certaines équipes N1 risquent de disparaître.

Xavier JAN déclare avoir conscience de cette problématique réelle et des inquiétudes qu'elle soulève. Il importe de mener une réflexion sur le nombre de N1 et sur le nombre d'équipes professionnelles. Il estime que la présence des équipes N1 au départ des compétitions de classe 2 sera étroitement corrélée à leur qualité intrinsèque. En outre, il est évident que les meilleurs coureurs français qui n'iront pas dans les meilleures équipes françaises iront dans des équipes étrangères. Pour que les équipes N1 continuent d'exister, il est important que leur nombre soit en adéquation avec un niveau sportif.

Michel CALLOT note qu'il s'agit d'un sujet majeur qui est lié à l'évolution de la vie sportive et au niveau élevé de performance des jeunes coureurs professionnels. Il est certain que l'accès au WorldTour se fera essentiellement au travers des équipes de réserve, ce qui signifie que le positionnement actuel des structures N n'est plus adéquat. De fait, il est essentiel de se réinventer pour que le cyclisme amateur de haut niveau puisse continuer à vivre et ainsi éviter le risque d'effondrement des clubs, risque qui ne manquerait pas d'impacter fortement le calendrier amateur. La structuration de l'activité Route est un chantier primordial auquel il conviendra de s'attaquer à l'issue des Jeux olympiques de Paris.

Xavier JAN explique que cette évolution n'est pas sans poser problème au cyclisme français dans sa capacité à alimenter les équipes continentales non réserves, car actuellement, le cyclisme amateur est en capacité d'alimenter le monde professionnel à hauteur de 25/30 coureurs maximums chaque année. Se pose également une autre problématique : l'impossibilité pour les équipes réserves de participer au calendrier français pour des raisons d'équité sportives. Or, en cas de diminution significative des équipes continentales, les organisateurs français rencontreront des difficultés pour constituer un plateau en Pro Série. La réflexion engagée entre la FFC et la LNC a pour objectif de trouver des solutions afin de s'adapter à cette évolution.

Vincent DEDIEU remarque que les cyclistes passent professionnels de plus en plus tôt, et que la question du maintien des U23 se pose. Dès lors, il serait pertinent de retravailler le monde amateur au regard de l'évolution du niveau des coureurs.

Xavier JAN abonde dans ce sens et ajoute que le cyclisme professionnel n'aurait plus d'intérêt si le cyclisme amateur devait s'écrouler. Il est urgent en effet de mener une réflexion commune sur ce sujet afin de combler le fossé qui existe entre ces deux mondes.

Didier MARCHAND relève le manque notable de communication entre les acteurs du cyclisme. Il regrette que les relations entre les entraîneurs des équipes et les sponsors ne soient pas plus développées.

## **2. Directeur du pôle médical**

Éric MEINADIER évoque les conditions médicales d'accès à la licence.

Pour rappel, la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France stipule que l'obtention de la licence, ainsi que la participation à une compétition organisée ou autorisée par la fédération peuvent être subordonnées à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) et qu'il appartient à chaque fédération de fixer les conditions dans lesquelles un certificat peut être exigé sur avis de sa commission médicale. Par ailleurs, il appartient aussi aux fédérations de déterminer la liste des licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires permettant de participer aux compétitions qu'elles organisent ou autorisent.

Les commissions médicales de la FFC, des Fédérations françaises de triathlon, d'athlétisme et de natation ont mené conjointement une réflexion sur ce sujet qui a abouti à la conclusion que la délivrance du CACI est perçue comme un acte purement administratif, rapidement délivré sans électrocardiogramme, et souvent sans connaissance des principes auxquels il répond : à ce jour, il n'existe aucune preuve scientifique attestant qu'une visite médicale sans électrocardiogramme joue un rôle dans la protection contre la mort subite d'un sportif. En outre, il est avéré que de nombreux CACI sont falsifiés.

Les commissions médicales estiment qu'un bon processus pour la prise de licence doit être :

- facilitateur de l'accès au sport ;
- simple administrativement ;
- pertinent scientifiquement sur la réduction du risque de mort subite et les autres problématiques de santé liée à la pratique sportive ;
- réaliste et réalisable dans le système de soin actuel ;
- commun avec les fédérations sœurs pour faciliter les passerelles entre les disciplines et assoir sa crédibilité ;
- responsable sur le plan sociétal (pour information, le ministre de la Santé a demandé que la charge inutile sur les médecins soit réduite, et a mentionné l'ensemble des certificats médicaux qui sont demandés au quotidien aux médecins).

En conséquence, les quatre commissions médicales ont fait le choix de la responsabilisation et de l'éducation, et proposent de :

- soumettre un questionnaire de santé à but éducatif donnant accès à divers contenus. Les questions portent sur les sujets suivants :
  - les symptômes pouvant évoquer un risque cardiologique ;



- les facteurs de risques et les pathologies chroniques ;
  - les problématiques liées au sport qui peuvent entraîner des complications secondaires ;
  - enfin, un quatrième bloc indique que la FFC met à disposition des informations sur divers sujets qui concernent le sport (entraînement, nutrition, etc.) ;
- mettre en place une déclaration sur l'honneur attestant que la personne a pris connaissance des dispositions nécessaires au regard du questionnaire, des règles d'or des cardiologues et des informations de prévention mises à disposition sur le site Internet des fédérations.

Le Bureau Exécutif de la FFC a souhaité ajouter au texte réglementaire qu'un certificat médical était obligatoire en cas de symptômes évocateurs de pathologie cardiaque à risque de mort subite.

À noter que le questionnaire comprenant l'attestation sur l'honneur existera sous la forme papier et sous la forme dématérialisée, et invitera les personnes à se former aux trois gestes qui sauvent (appeler le 15 ; masser ; défibriller).

Le texte réglementaire validé par le Bureau Exécutif de la FFC est le suivant :

*« Chapitre III — Délivrance de la licence pratiquants FFC et inscription aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC*

*Article 1 : Personnes majeures*

*Vu la loi n° 2022 — 296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, et vu les articles L.231-2, L.231-2-1 et L.231-2-3 modifiés du code du sport, la FFC, sur avis de sa commission médicale, conformément au décret n° 2022-925 du 22 juin 2022 — art. 1, la FFC met en place les règles suivantes pour la délivrance de licence et la participation aux compétitions pour les personnes majeures :*

*1.1. Délivrance de la licence*

*Lors de la demande d'adhésion pour une première licence ou pour son renouvellement :*

*1.1.1. La personne majeure atteste sur l'honneur :*

- *qu'elle a rempli le questionnaire de santé fédéral (annexe...) et a pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, et a adapté sa pratique sportive à son état de santé.*
- *Qu'elle a pris connaissance et appliquera les 10 règles d'or de la prévention de la mort subite édictées par le club des cardiologues du sport (annexe...).*
- *Qu'elle a pris connaissance de la mise à disposition par la FFC sur son site Internet de recommandations personnalisées pour une pratique en santé (Lien hypertexte).*

- *1.1.2. De plus, la personne déclarant lors du renseignement du questionnaire un des symptômes potentiellement évocateurs de pathologie cardiaque à risque de mort subite devra fournir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme. Ce certificat sera délivré à l'issue d'un examen médical assorti obligatoirement d'un électrocardiogramme — la réalisation de ce dernier devant être notifié dans la rédaction du certificat (modèle fédéral en annexe). »*

Vincent MARGOTTON s'enquiert des licenciés concernés par cette réglementation.

Michel CALLOT spécifie qu'elle concerne les deux blocs de licences Sport et Compétition. Les arbitres ne sont pas concernés, dans la mesure où ils bénéficient de l'exemption légale, à condition qu'ils ne soient pas pratiquants.

Le Président indique qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les arbitres.

Michel CALLOT tient à préciser que le texte suscité fera certainement l'objet de quelques modifications sémantiques mineures lors du Bureau Exécutif du mois de juillet. Le cas échéant, le Président du Conseil Fédéral sera consulté pour l'organisation d'un vote d'ajustement réalisé par la voie électronique.

Catherine GASTOU sollicite des précisions concernant les mineurs.

Éric MEINADIER explique que le Code du sport régit les conditions médicales d'accès à la licence pour les mineurs. Les fédérations ne peuvent aucunement intervenir sur ce sujet.

Le Président met aux voix la proposition de texte visant à définir les conditions médicales d'accès à la licence fédérale.

*La proposition de texte visant à définir les conditions médicales d'accès à la licence fédérale est adoptée à l'unanimité des votants.*

Éric MEINADIER évoque les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres et à leur participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC. Il procède à la présentation du projet de texte qui sera inséré dans le règlement médical (cf. texte ci-dessous), et qui est strictement conforme au règlement UCI. À noter toutefois qu'il pourra évoluer selon les parutions de nouvelles données scientifiques et selon l'évolution du règlement UCI.

Michel CALLOT ajoute que le Conseil Fédéral pourrait de nouveau être sollicité au mois d'octobre sur ce sujet en fonction des évolutions réglementaires décidées par l'UCI.

# **Conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres**

## **Règlement à insérer dans règlement médical**

### 1. Agrément d'éligibilité des personnes transgenre à la licence FFC et à la participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC :

#### 1.1. Accès à la licence

- L'athlète doit déclarer son nouveau genre lors de la prise de licence.
- Cette déclaration est suffisante pour prendre une licence Sport « loisir », Santé, ou Staff
- Concernant les demandes de licence donnant accès aux compétitions ou aux épreuves de masse, toute demande d'éligibilité sera transmise à la commission médicale de la FFC qui statuera au cas par cas et sera libre de faire appel à des experts le cas échéant. Outre les éléments apportés pour preuve de la transformation hormonale (cf.§2), la commission médicale est en droit de demander l'ensemble des documents utiles à l'appréciation des dossiers :
  - Comptes-rendus de consultations
  - Courriers
  - Comptes-rendus opératoires
  - Ordonnances
  - Bilans sanguins
  - Bilans d'explorations fonctionnelles
- Le règlement peut évoluer selon les parutions de nouvelles données scientifiques et selon l'évolution du règlement UCI – dont les principes concernant le suivi hormonal sont repris dans le présent règlement.
- En cas de modification de règlement en cours de saison pouvant affecter les licences déjà obtenues, la commission médicale statuera au cas par cas, et sera en droit de suspendre l'éligibilité à la participation de l'athlète aux compétitions.
- L'ensemble des contrôles sont financièrement à la charge de la sportive.

#### 1.2. Participation aux compétitions organisée ou autorisées par la FFC :

La participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC sera obligatoirement conditionnée par la prise d'une licence FFC.

### 1. Les règles de suivi hormonal de la transformation

#### 1.1. Transgenres Femmes-Hommes (F-H) :

Les thérapeutiques permettant la transformation doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à usage thérapeutique (AUT) auprès de l'AFLD. Le dossier, après acceptation de l'AFLD, doit être adressé au service médical de la FFC.

#### 1.2. Transgenres Hommes-Femmes (H-F) :

- Pour toute prise en compte d'une demande ou d'un renouvellement de licence donnant accès aux compétitions et aux épreuves de masse, en plus des conditions précisées au point 1.3, une femme transgenre devra réaliser des dosages de testostéronémie et les transmettre à la commission médicale.
- Les testostéronémies seront réalisées quatre fois par an, avec un délai maximum de 15 semaines entre chaque prélèvement, en utilisant une technique d'analyse de chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse (LC-MS/MS)
- Les testostéronémies doivent se maintenir en dessous du seuil de 2,5nmol/l
  - Pendant un délai de deux ans à partir du premier prélèvement sous ce seuil entre la transformation et la première prise de licence
  - Puis de façon continue pour le renouvellement annuel de la licence.
- Des testostéronémies supplémentaires pourront être demandées par la commission médicale de la FFC.
- En cas de non-respect des règles ou des demandes de la commission médicale, une procédure disciplinaire sera ouverte pour non-respect de la réglementation fédérale ou d'une décision d'une autorité fédérale.
- En cas de testostéronémie supérieure au seuil, la personne perd les qualités requises pour l'éligibilité à la participation aux compétitions.

Le Président soumet au vote la proposition visant à établir les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres, règlement qui sera inséré dans la réglementation médicale.

*La proposition visant à établir les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.*

### **3. Directeur technique national**

Thierry BEDOS relate les retours de la cinquième édition de la campagne ANS dont la mission est de financer des projets des acteurs fédéraux (clubs ou comités) ayant une cohérence avec l'utilité publique.

S'agissant des critères d'éligibilité, la Commission Nationale ANS a souhaité qu'ils soient appliqués strictement, afin de mettre en lumière les clubs qui avaient parfaitement travaillé leurs dossiers, permettant ainsi d'élever le niveau général des candidatures. La Commission adresse toutes ses félicitations aux clubs pour la qualité de leur travail, ainsi que les Comités Régionaux qui les ont accompagnés.

Les éléments saillants de cette campagne ANS sont les suivants :

- le nombre de dossiers déposés s'élève à 407 versus 381 en 2022 ;
- le montant total des subventions demandées s'établit à 4 000 000 euros, alors que l'enveloppe disponible est de 1 240 000 euros ;
- la tendance générale est à la baisse (1 240 000 euros en 2023 versus 1 360 500 euros en 2022), mais les comités ayant eu des demandes particulièrement dynamiques ont vu leurs subventions augmenter.

À noter que l'échelon départemental demeure celui qui connaît le plus de difficultés dans l'attribution des subventions — plusieurs Comités Départementaux ont vu leurs subventions baisser, voire supprimer. Aussi convient-il de mener une réflexion sur des pistes d'accompagnement. Toutefois, tous les Comités Départementaux qui emploient du personnel ont été gratifiés d'une subvention.

Pour respecter les règles édictées par l'ANS, 52 % des subventions ont été attribués aux clubs.

La répartition thématique des subventions est la suivante :

- Tous en selle (Comités Régionaux et Comités Départementaux) : 46 % ;
- École Française de Cyclisme (Clubs) : 13 % ;
- Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous (clubs) : 10 % ;
- Vivre vélo au féminin (Clubs) : 10 %
- Savoir rouler à vélo (Clubs) : 10 %
- Accession territoriale au Haut niveau (Clubs et comités) : 5 % ;

- Cyclisme Santé (Clubs) 3 % ;
- Responsabilité sociétale des associations (Clubs) : 2 %.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ confirme que les demandes de subventions augmentent de plus en plus, tandis que l'enveloppe attribuée a tendance à diminuer. Dès lors, la Commission Nationale ANS se doit d'être de plus en plus vigilante sur l'octroi des subventions, d'autant que l'ANS effectue des contrôles pour s'assurer de la qualité du travail des fédérations.

Michel CALLOT souligne la qualité avérée des relations entre la FFC et l'ANS.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ mentionne la disparité des dossiers et fait part du très bon niveau de plusieurs dossiers dont les candidats ont parfaitement intégré la logique de l'ANS, à l'inverse de certains qui ont besoin d'être accompagnés.

Nicolas ROUGEON signale que certains candidats ne fournissent pas tous les documents obligatoires, tels que le bilan financier et le budget prévisionnel, et voient leurs dossiers automatiquement rejetés. La Commission Nationale s'attèlera à travailler sur ce point précis entre la fin de cette campagne et le début de la prochaine campagne.

Christine BAROCHE partage ces différentes considérations, et relève que certains clubs peinent à monter des projets associatifs. Pour tenter de pallier cette situation, elle fait part de sa proposition visant à dédier le webinaire des dirigeants du mois de septembre aux projets associatifs.

Le Président salue cette initiative qui rejoint les considérations de Nicolas ROUGEON.

Thierry BEDOS fait valoir la complémentarité et le rôle précieux de la Commission Nationale dont les membres ont apporté des avis éclairés.

Christophe MANIN rappelle que les règles d'attribution de l'argent sont très strictes et adresse toutes ses félicitations à la Commission Nationale ANS pour le sérieux de son travail.

Il aborde ensuite le programme olympique et expose les modalités de sélection des différentes disciplines présentes aux Jeux olympiques de Paris, modalités qui figurent dans un document officiel rédigé par la DTN et la direction juridique, et qui est présenté à la commission consultative des sélections olympiques du CNOSF qui le valide.

Ledit document est publié sur le site de la FFC : <https://www.ffc.fr/haut-niveau/equipe-de-france/selections-modalites/>

Les principaux points de ces modalités de sélections sont les suivants :

- Piste : la qualification de la Nation se fera par équipes et les critères chronométriques seront moins importants que pour les Jeux olympiques de Tokyo ;
- VTT : les sélections nominatives seront basées sur certaines épreuves ciblées ;

- BMX Race : performer et faire performer l'Équipe de France. L'annexe de ces modalités ne sera pas rendue publique ;
- Route : la meilleure équipe possible devra être sélectionnée ;
- BMX Freestyle : les qualifications seront nominatives.

S'agissant de la qualification olympique à date :

- BMX Freestyle : ranking Hommes, 3<sup>e</sup> nation ; ranking Femmes, 6<sup>e</sup> nation ;
- BMX Racing : ranking Hommes, 1<sup>re</sup> nation ; ranking Femmes, 11<sup>e</sup> nation ;
- Route : ranking Hommes, 2<sup>e</sup> nation ; ranking femmes, 4<sup>e</sup> nation ;
- Piste : poursuite par équipes, Femmes, 3<sup>e</sup> ; poursuite par équipes, Hommes 4<sup>e</sup> ; vitesse par équipe, Hommes 3<sup>e</sup> ; vitesse par équipe, Femmes 7<sup>e</sup> ;
- VTT : XCO Hommes 2<sup>e</sup> nation ; XCO Femmes 2<sup>e</sup> Femmes.

En ce qui concerne la préparation sportive des athlètes, les éléments sont les suivants :

- Piste : les athlètes se préparent au Centre national de cyclisme qui a obtenu le label Grand INSEP et ils se retrouveront toutes (sprinteurs et endurants) à Roubaix pour leur préparation terminale en vue des Jeux olympiques ;
- BMX Racing : plusieurs stages ont été organisés, et la préparation terminale aura lieu à Sarrians ;
- BMX Freestyle : la préparation a lieu au Pôle France de Montpellier sur un nouveau park ;
- VTT : les pilotes sont dans des Teams professionnelles et sont régulièrement réunis par le Head coach en stage. Leur préparation se fait dans des stades de VTT XCO qui ont été financés par l'ANS.

Un nouveau vélo Look équipera les athlètes de la Piste. Expérimenté et validé par Benjamin THOMAS et Sébastien VIGIER, ce vélo sera utilisé par quelques athlètes de l'Équipe de France lors des Championnats du monde de Glasgow, durant lesquels il sera également enregistré par l'UCI. Pour ce qui est de la tenue, un travail a été effectué avec le Coq Sportif — partenaire des Jeux olympiques — afin d'élaborer une combinaison beaucoup plus performante que la précédente.

La cellule recherche et développement réalise notamment des travaux concernant l'aérodynamisme et à l'évaluation de profilage afin de répondre aux besoins et à l'accompagnement de terrain des entraîneurs. L'apport de cette cellule sur la performance s'avère remarquable.

Le Directeur du programme Olympique, Florian ROUSSEAU, a demandé au service médical d'organiser la prévention dans chaque collectif pour que les athlètes demeurent en pleine forme, et éviter ainsi les ruptures et les blessures. Le travail

novateur de Florian ROUSSEAU devrait produire des effets particulièrement intéressants lors des Jeux olympiques.

Ayant fait le choix de ne pas loger l'ensemble de ses équipes sportives au sein du village olympique situé à une heure de route de Saint-Quentin-en-Yvelines, la FFC occupera l'établissement Châteauform de Tremblay-sur-Mauldre qui se trouve à quinze minutes du vélodrome et à dix minutes du site de VTT. Véritable lieu de vie, cet établissement proposé dans le catalogue officiel du COJO bénéficiera de la sécurité de l'organisation.

## **VI. POINT À DATE SUR LES GROUPES DE TRAVAIL**

### **1. Réforme des mutations**

Didier MARCHAND rappelle que le groupe de travail est composé de Vincent DEDIEU, Éric PILHET, Bernard SINNEUX, Guillaume LIÉNARD, Jacky TARENNE, Cathy MONCASSIN, Gilles ZOPPI, Alain GHILONI et Didier MARCHAND.

Le groupe de travail souhaiterait que :

- la dématérialisation des mutations soit mise en place ;
- la gestion des mutations incombe aux Comités Régionaux ;
- la limitation du nombre de mutations pour les clubs ;
- la remise impérative aux Comités Régionaux d'une liste relative à l'encadrement des clubs pour qu'ils puissent la vérifier, et la valider ;
- la période des mutations ait lieu du 1<sup>er</sup> octobre à fin septembre, et que les coureurs ne puissent pas muter dans une catégorie différente au cours d'une même année ;
- la simplification des feuilles de mutation avec la mise en place d'un tarif fixe comprenant les droits de mutation, la part revenant aux Comités Régionaux, et la part revenant à la FFC. Cette répartition sera effectuée par le Comité Régional qui recevra la demande de mutation. Le groupe de travail propose également de mettre en place un système d'intéressement sur les jeunes (sous conditions) pour les Comités Départementaux.

Il importe que la FFC sensibilise les clubs aux montants des cotisations qu'ils perçoivent : la cotisation des coureurs doit correspondre aux services qui lui sont proposés (ex. : encadrement qualifié).

Le groupe de travail souhaite mettre en place des règles concernant le devenir des comptes de formation dans le cadre du départ d'un club. Ainsi, il propose que les textes stipulent que les sommes disponibles sur ces comptes soient fléchées vers les Comités Régionaux.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements au groupe de travail pour leur implication dans ce sujet complexe.

Il propose que le groupe de travail demeure actif et qu'il continue d'interagir avec le Bureau Exécutif et les services de la Fédération, afin que les propositions susmentionnées, notamment celles relatives au réglementaire, soient approfondies, et que la réforme puisse pleinement aboutir pour la campagne 2024.

Fabien RAFFOUX, s'exprimant sur la dématérialisation des mutations, explicite que le règlement fédéral stipule qu'un courrier papier est nécessaire, car le cachet de La Poste fait foi. De fait, ce point constitue un élément bloquant pour la dématérialisation.

Michel CALLOT annonce que le Bureau Exécutif du mois de juillet s'attèlera à travailler sur ce point, car il importe que la réglementation fédérale soit compatible avec le principe de dématérialisation, et sur la refonte de la tarification.

Il partage totalement l'idée du groupe de travail concernant la mise en place d'un intéressement sur les jeunes pour les Comités Départementaux, système innovant qui permettra d'animer lesdits comités.

Le Président confirme la nécessité de revoir la réglementation afin qu'elle soit en phase avec les principes relatifs à la dématérialisation.

Vincent DEDIEU signale également la nécessité de travailler sur le système de mutation concernant les jeunes en imposant des quotas afin d'assurer leur protection ainsi que celle des clubs.

Le Président remercie le groupe de travail pour leur précieuse contribution à ce dossier.

## **2. Circularisation des comptes des Comités Régionaux**

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne lecture du compte-rendu du groupe de travail relatif à la circularisation des comptes des Comités Régionaux dénommé « Le 3CR » et composé de Christophe XHONNEUX, Nicolas ROUGEON, Christian LAZARINI, Magali DRÉAN, Christian ANTOUNE (Commissaire aux comptes) et Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.

Ce groupe s'est réuni à deux reprises en visioconférence : le 14 avril et le 12 mai 2023.

### **« En quoi consiste la circularisation globale ?**

*Monsieur Antoune, Commissaire aux comptes de la FFC, nous a indiqué les deux points majeurs sur lesquels le 3CR pourrait lui apporter une aide afin d'améliorer significativement le contrôle des comptes des Comités Régionaux, à savoir :*

1. **la circularisation des comptes**, soit l'équilibrage et la réciprocité des soldes de comptes entre la FFC et les comptes des Comités Régionaux (extrait du grand livre).

*Il existe deux types de circularisation :*

- la circularisation "fermée" où il est demandé aux comités de confirmer le montant de la situation de la FFC dans leurs comptes à date ; ce montant étant



mentionné dans le courrier adressé par la FFC à la demande du Commissaire aux Comptes/CAC, dans le cadre des travaux de clôture ;

- la circularisation “ouverte”, qui est le mode utilisé en 2022, et qui consiste à demander ce montant (sans mentionner un montant dans le courrier).

Une demande de circularisation est réalisée au travers d'un courrier adressé par la FFC (signé par le DAF) aux comités, à la demande du Commissaire aux comptes et demandant que la réponse soit faite directement au Commissaire aux comptes.

2. **Le bilan et la santé financière des Comités Régionaux**, soit intégralité des comptes annuels. Sur ce point, il s'agit de disposer des comptes annuels clos des Comités Régionaux (les derniers disponibles à date, donc potentiellement ceux de l'année précédente si les comptes N ne sont pas validés au moment de la clôture FFC).

Le constat est que tous les comités ne clôturent en même temps et que nous ne disposons pas d'une information sur la même période pour tous. Ces documents servent surtout à apprécier les situations et se faire une idée de l'existence d'éventuelles difficultés économiques.

Monsieur Antoune a précisé qu'il n'a aucune autorité sur les Comités Régionaux. En revanche, les statuts de la FFC mentionnent bien l'obligation pour les Comités Régionaux de transmettre l'intégralité de leurs comptes à la FFC. De fait, ce levier peut être légitimement activé.

### **Niveau de confidentialité des documents comptables des Comités Régionaux ?**

Question à poser à Gilles Da Costa : Combien de Comités Régionaux déposent leurs comptes au BODACC (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales), dont font partie les associations. Ces informations sont publiques.

Les documents comptables (bilans) sont déposés donc ont une forme de publicité. Pour les circularisations, ce sont des documents qui restent dans le secret de l'échange avec le Commissaire aux comptes.

### **Plan d'action proposé par le 3CR et composé de 5 outils :**

- la réalisation d'une enquête interne sous la forme d'un sondage Forms avec une note explicative de la FFC à l'attention des Comités Régionaux afin de les sensibiliser et d'établir un état des lieux sur ce sujet ;
- l'élaboration de la liste des Comités Régionaux avec les coordonnées des trésoriers et des experts comptables, ainsi que les numéros de Siret ;
- la mise en place d'un SharePoint pour que les comptes des Comités Régionaux puissent être déposés. Ce point devra faire l'objet d'un échange avec Fabien Raffoux, notamment pour que la confidentialité soit assurée ;
- la réalisation d'un webinaire “Circularisation et rapport financier” dans le dispositif formation des dirigeants ;

- la réalisation d'un panorama général des Comités Régionaux avec des indicateurs et/ou des pourcentages de retours pour le 20 janvier 2024.

*En conclusion, le groupe de travail le "3 CR" veillera avec vigilance à ne pas interférer avec les prérogatives de la Commission Nationale des Finances.*

*Le sujet de la circularisation des comptes ne doit pas être tabou : une parfaite transparence devrait être de mise, car il est essentiel d'amener tous les Comités Régionaux à progresser en la matière.*

*Le Conseil Fédéral a un rôle primordial de regard de surveillance et de vigilance notamment sur ces sujets. »*

Le Président déclare que le plan d'action sera envoyé à l'ensemble des membres du Conseil Fédéral pour qu'il soit mis en œuvre.

### **3. Systèmes de vote pour le Conseil Fédéral**

Nicolas ROUGEON déclare que le groupe de travail est composé de Christine BAROCHE, Gilles ZOPPI, Christian LAZARINI, Fabien RAFFOUX et Nicolas ROUGEON.

Le groupe de travail s'est interrogé sur la possibilité de mettre en place un système de vote confidentiel lors des réunions du Conseil Fédéral en présentiel afin que les votes demeurent plus ouverts. Fabien RAFFOUX travaille actuellement à la recherche d'un outil permettant le vote anonyme via l'utilisation des smartphones.

S'agissant des séances en visioconférence, l'outil VoxVote qui a déjà été utilisé par le Conseil Fédéral offre la possibilité de trier les votants et les non-votants ainsi que d'émettre un vote confidentiel.

Enfin, en ce qui concerne l'organisation d'un vote sur un sujet précis, comme la validation un texte réglementaire, il se fait actuellement par email. Or, cette possibilité présente plusieurs inconvénients : perte de l'email, mauvaise saisie de la réponse, impossibilité d'avoir un suivi réel du vote. Il serait plus pertinent d'utiliser un outil tel que Balotilo qui propose plusieurs formats qui permettraient au Président du Conseil Fédéral de relancer les personnes n'ayant pas encore voté.

Le groupe de travail poursuivra sa réflexion durant la période estivale et exposera des pistes lors du Conseil Fédéral du mois d'octobre.

Fabien RAFFOUX annonce avoir acquis du matériel destiné aux systèmes de votes. Ainsi, les élus pourront soit voter avec leur smartphone soit avec un smartphone prêté par la DSI.

Le Président salue ces avancées qui permettront de garder les votes confidentiels.

### **4. Stratégie vis-à-vis des affinitaires**

Alain GHILONI rappelle la composition du groupe de travail Jean Michel RICHEFORT, Jean Claude ESNAULT, Bernard SINEUX, Pascal SERGENT, Gilles ZOPPI et Alain GHILONI.

Il donne lecture du compte-rendu de la visioconférence qui s'est tenue le 7 juin 2023 :

« **État des lieux et stratégie à mettre en place :**

- *Est-il nécessaire de tenir compte (ou pas) des “affinitaires” ?*
- *Est-il nécessaire de travailler sur ce sujet ?*
- *Est-il nécessaire de faire l'analyse de l'état du Cyclisme au sein de nos structures afin d'étudier la situation concernant les “affinitaires” ?*

*Après une introduction rapide et quelques pistes de travail à ouvrir, il est important de préciser que beaucoup de nos clubs FFC possèdent actuellement la double, voir la triple affiliation.*

**Les constats :**

*Une des premières remarques sur laquelle nous nous rejoignons collégalement :*

- *La double (ou triple) affiliation des clubs se réalise en général sous la pression des coureurs.*

*Et puis :*

- *Les organisateurs, double ou triple affiliation, annoncent leurs épreuves affinitaires “ouvertes FFC” sans rien demander, sans accord ni convention. Nous sommes plusieurs à intervenir sur des situations de ce type ou le logo FFC et l'annonce “ouverte FFC” est en bonne place... sur des épreuves affinitaires par des clubs aussi affiliés FFC.*
- *De nouveaux dirigeants, présidents, coureurs ne sont plus aussi fidélisés à notre fédération.*
- *Ils recherchent les intérêts financiers (épreuves, engagements moins chers, moins loin, moins rigoureux).*
- *Tiennent davantage compte du calendrier affinitaire pour se positionner et revendiquent parfois auprès de nos structures la priorité de date vers les structures affinitaires.*
- *Nous perdons des épreuves au profit de nos concurrents, leurs calendriers étant beaucoup plus fournis dans certains départements.*
- *Nos clubs ne connaissent plus les bases de notre réglementation, de nos missions et de nos objectifs à atteindre fixés par le Ministère et le haut niveau, en d'autres termes : les nouveaux dirigeants n'ont pas forcément les attaches fédérales qui faisaient notre force dans le passé.*
- *Ne connaissent plus les bases qui sont les nôtres, les contraintes que nous avons, ni les obligations, estiment avoir le droit sans demander et se servent par rapport à leurs besoins.*

- *Plusieurs personnes de notre groupe pensent que nous perdons du terrain (pas partout, mais...).*
- *La route est-elle plus touchée que les autres disciplines ? Cela dépend des départements !*
- *La réforme des licences a permis aux affinitaires d'élargir les ouvertures (certaines aux Open 1 et 2...) compte tenu du classement par points où nous avons des coureurs qui roulent en DN ??? ayant peu de points au classement FFC.*
- *Une frange de nos coureurs est dans les maisons d'en face et ils contribuent au développement de la concurrence.*

### **Nos structures :**

- *Combien de nos régions ont encore une Commission Mixte FFC/FSGT qui fonctionne actuellement ?*
- *Nous constatons aussi que les fédérations affinitaires, l'une et l'autre, sont assez fortes en communication.*
- *Une de nos forces auprès de nos clubs, auprès des structures sont ou doivent être "Les Labellisations"*
- *Pour certains départements, la concurrence (rude) est UFOLEP, dans d'autres, elle est FSGT, suivant les cas.*
- *Nous devrions être plus fermes avec nos licenciés, nos clubs, mais aussi avec les affinitaires au sens le plus large du terme.*
- *N'oublions pas que nous sommes et devons rester les interlocuteurs privilégiés auprès de l'État... Qui nous pensons, n'a aucune bonne volonté pour traiter ce sujet, nous en laissant la liberté.*

### **La stratégie :**

- *Nous devons mettre en place une stratégie conquérante.*
- *Question de fond : Devons-nous ouvrir le dialogue avec les affinitaires ou bien affirmer notre position de fédération délégataire ?*
- *Devons-nous reprendre le contact par exemple avec la FSGT ?*

*Nb : nous avons rejeté le texte d'une nouvelle convention il y a 3 saisons en Conseil Fédéral.*

- *Jouer sur les assurances en s'aidant du document transmis par notre Président Michel CALLOT en janvier 2023.*

### **Des exemples :**

- *Il est cité une nocturne FSGT avec 130 engagés (dont une quarantaine FFC, avec des Open 2 en nombre).*
- *Ces coureurs FFC sont considérés non licenciés et ont droit à 3 invitations sur une saison (comme nous faisons avec nos cartes à la journée).*
- *Un organisateur (double affiliation FSGT/FFC), organise une épreuve sous l'égide FSGT et ouvre à la FFC sans que cela soit inscrit au calendrier mixte (en place dans la région concernée).*
- *Des présidents de clubs qui viennent d'une des fédérations affinitaires, deviennent présidents FFC aussi et favorisent leur "ancienne maison". Certains présidents de départements également.*

### **Nos Objectifs :**

- *Avoir une tarification fortement concurrentielle sur les épreuves populaires (ex. : Access)*
- *Entrer en contact avec la FSGT, voir l'UFOLEP, mais en prenant le temps de bien travailler une stratégie qui mettrait la FFC en position favorable.*
- *Préparer un document dirigé vers nos régions, départements et clubs, permettant de refléter l'État des lieux actuel – Affiliations – Organisations – Tarifications – double, voir triple licence.*
- *Valoriser et défendre nos catégories Élite, Open 1 et 2 pour toutes nos spécialités.*

*Nous transmettrons et expliquerons cette synthèse de nos travaux auprès de nos collègues du Conseil Fédéral les 16 et 17 juin prochain. »*

Nicolas ROUGEON signale que les coureurs affinitaires peuvent s'engager très facilement ailleurs, alors que les contraintes sont plus élevées pour les licenciés de la FFC. Aussi est-il nécessaire que la Fédération mène une réelle réflexion sur les engagements pour certaines catégories.

Vincent DEDIEU souligne que la FFC fait face à une concurrence déloyale, en particulier sur les plans réglementaire et tarifaire. En conséquence, il est essentiel que la Fédération ait une politique beaucoup plus agressive si elle souhaite que ses activités demeurent pérennes.

Le Président ajoute que l'utilisation du logo FFC lors des épreuves FSGT est une vraie source de confusion.

Pascal SERGENT fait remarquer que l'UFOLEP se trouve régulièrement dans l'obligation d'annuler des courses, de fait, elle rencontre également des problèmes liés à la participation des coureurs.

Il évoque le cas d'un Comité Départemental qui organise plus d'épreuves UFOLEP que d'épreuves FFC, et estime qu'il est nécessaire d'imposer des règles plus strictes pour mettre fin à cette incohérence.

Enfin, il rapporte la pression subie par certains clubs par leurs licenciés qui exigent une double affiliation FFC/UFOLEP pour courir sur plusieurs épreuves. Face à cette situation, il importe de réaliser un travail de fond auprès des dirigeants.

Didier MARCHAND tient à rappeler qu'un coureur FFC qui participe à une épreuve UFOLEP n'est absolument pas assuré. Aussi convient-il d'utiliser cet argument.

Par ailleurs, il considère qu'il est primordial de continuer à encadrer les engagements pour que les clubs demeurent structurés.

Alain GHILONI relève qu'il serait pertinent de donner un peu plus de liberté au public Access, afin que les organisateurs accueillent plus de participants sur leurs épreuves, notamment au travers des engagements de dernière minute.

Nicolas ROUGEON précise que son propos sur la liberté avait trait à l'engagement sur le site Internet.

Il confirme en effet que l'assurance est un levier important : la FFC doit clairement expliciter à ses coureurs qu'ils ne sont plus couverts par l'assurance fédérale dès lors qu'ils courent ailleurs, et qu'ils ne bénéficient pas d'une couverture assurantielle de la part de l'UFOLEP.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ estime que la FFC ne doit pas craindre la concurrence, car elle peut être stimulante. De plus, il serait plus pertinent que la FFC œuvre à la préservation de son identité et qu'elle définisse exactement la voie qu'elle souhaite suivre.

Enfin, elle suggère de réduire le nombre de compétitions pour miser sur la qualité.

Michel CALLOT explicite qu'il est certainement possible que la DSI puisse permettre aux clubs qui le souhaitent d'accepter des engagements de dernière minute, ce qui élargirait le nombre de participants.

Il tient à souligner que la licence FFC ne doit pas être uniquement un cadre de contraintes, en particulier eu égard au développement de nouvelles pratiques. Le licencié ne doit pas se sentir prisonnier en adhérant à la Fédération.

Il propose aux membres du Conseil Fédéral que le FFC échange et se concerte avec les fédérations affinitaires, afin d'élaborer une convention commune la plus équilibrée possible pour contrer l'appauvrissement des pratiques à la faveur de déclinaisons départementales adaptées aux besoins de chaque département.

Pour autant, il est primordial que la FFC s'appuie sur ses points forts, tels que l'octroi des labels aux clubs qui constitue un atout considérable, et qu'elle demeure dans sa position de fédération délégataire, en particulier en faisant respecter strictement ses règles techniques et sportives, à l'instar des RTS.

Nicolas ROUGEON signale que tous les clubs affiliés à la FFC ne les respectent pas lors des épreuves.

Christophe LAVERGNE déclare que la FFC doit être inflexible sur le respect des RTS dans la mesure où le Code du sport impose aux fédérations délégataires de faire respecter leurs propres RTS.

Bernard SINNEUX indique qu'il importe de renforcer la communication en direction des clubs pour rappeler et réexpliquer les règles fédérales et pour leur souligner les avantages d'être affiliés à la FFC. Ce point pourrait être le thème d'un atelier lors de l'Assemblée générale annuelle.

Vincent DEDIEU spécifie que l'élaboration d'un calendrier Access avec l'organisation d'un nombre plus important de courses le week-end permettra de faire face aux affinitaires.

## **5. La politique RSO à la FFC**

Nicolas ROUGEON rappelle que la RSO (Responsabilité sociétale des organisations) correspond au cinquième axe du plan fédéral « Tous en selle pour 2024. »

Il déplore le nombre peu élevé de dirigeants français (quinze) au webinaire qui s'est tenu sur ce thème.

La FFC a signé en novembre 2022 la charte pour l'action climatique de l'UCI.

S'agissant du Plan de sobriété énergétique du sport dont l'axe numéro 5, il met l'accent sur le développement du vélo en tant qu'outil de déplacement, valorisant ainsi l'activité de la Fédération.

Quant à la charte des quinze engagements écoresponsables, elle devient obligatoire pour un certain nombre de dossiers, tels que les épreuves internationales qui doivent l'intégrer à compter de 2023. Aussi, la FFC devra présenter des axes de travail en lien avec ladite charte et atteindre des objectifs établis sur quatre ans.

Un audit RSO de la Fédération a été réalisé par le cabinet extérieur Oxygen qui a lancé une étude qualitative et quantitative basée sur des interviews et menée au début de l'année 2023 à laquelle 1 579 personnes (élus, salariés, partenaires, fournisseurs de la FFC et dirigeants) ont répondu. Cette étude visait à dresser un état des lieux et percevoir les attentes de notre écosystème sur la thématique RSO.

À l'issue de l'analyse de cette étude, deux grandes thématiques ont émergé :

- les transports et la mobilité ;
- l'égalité femmes-hommes.

Au regard de ces éléments, la Commission *ad hoc* a émis une proposition de politique RSO pour la FFC autour des axes suivants :

### **Gouvernance : engager et piloter une dynamique collective et responsable**

- structurer en interne le pilotage et la coordination de la politique RSO de la Fédération ;
- ouvrir la gouvernance, se rapprocher et collaborer avec des acteurs tiers pour répondre à des thématiques spécifiques ;
- sensibiliser l'exécutif et former les organes déconcentrés aux principes fondamentaux de la RSO ;
- accompagner et outiller les organisateurs d'événements dans leurs démarches économie-responsables ;
- évaluer et mesurer l'impact des actions menées.

### **Environnement : contribuer à la transition écologique du cyclisme**

- anticiper et réduire l'impact environnemental des transports liés aux activités de la Fédération (Siège fédéral, événements, compétitions) ;
- réparer, réutiliser redistribuer ou recycler les équipements favorisant la pratique du cyclisme pour tous ;
- limiter l'utilisation de certains produits d'entretien du matériel et restreindre les consommations en eau potable pour contrôler la pollution engendrée par le vélo. Améliorer la gestion de l'eau ;
- favoriser la gestion des déchets et prévenir toute forme de gaspillage liée à l'organisation d'événements ;
- développer la pratique et la visibilité du cyclisme féminin, professionnel et amateur ;
- contribuer à l'identification du vélo comme outil « santé et bien-être » favorisant la lutte contre la sédentarité et l'émancipation des publics éloignés de la pratique sportive ;
- éduquer tous les publics aux bienfaits du cyclisme pour la Planète.

### **Sociétal : contribuer à la transition écologique du cyclisme**

- développer la pratique et la visibilité du cyclisme féminin, professionnel et amateur ;
- contribuer à l'identification du vélo comme outil « santé et bien-être » favorisant la lutte contre la sédentarité et l'émancipation des publics éloignés de la pratique sportive.

Les axes de communication et marketing sont les suivants :



- le marketing de l'offre : développer une offre marketing spécifique autour des actions RSO de la FFC ;
- la prospection commerciale : trouver des acteurs cohérents pour accompagner les actions RSO de la FFC. La RSO est une opportunité permettant de toucher de nouveaux publics et de décrocher de nouveaux financements ;
- le financement public : se servir du savoir-faire en matière de recherche de financement au profit de la RSO ;
- la communication externe : faire de la RSO un axe de communication à part entière ;
- la communication interne : impliquer et informer l'ensemble des élus et des salariés de la FFC.

Nicolas ROUGEON relate le cas d'un club ayant des pratiques exemplaires en matière de RSO : à titre d'exemple, il possède d'un camion-atelier qui se déplace dans les communes pour recycler les vélos (moyennant rémunération) ; il effectue du Savoir rouler à vélo ; il réalise de la mise en selle et de la remise en selle dans les quartiers défavorisés ; il développe des actions en faveur du handicap et en direction de malades du cancer.

Il est avéré que ces différentes actions contribuent indéniablement au développement du club.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ souhaite savoir si la FFC entend mettre à l'honneur ce club qui semble précurseur dans bien des domaines.

Nicolas ROUGEON confirme que le service Communication envisage de réaliser un focus sur ce club afin de lancer d'autres démarches de ce type.

Il tient à souligner que la RSO ne suscite pas pour l'heure un grand intérêt de la part des comités et des clubs, alors qu'il sera à l'avenir un élément de conditionnalité pour l'obtention de financements.

Nicolas ANDRÉ remercie Nicolas ROUGEON pour l'énergie qu'il déploie sur ce sujet.

Il confirme que les événements sont des leviers pour mettre en œuvre les éléments de la RSO. Ainsi, chaque soutien émanant de la DIGES doit être suivi d'un compte rendu de la FFC sur l'application de la charte des quinze engagements écoresponsables.

En outre, la FFC bénéficie de Coach Climat, « outil pour s'engager vers un sport en bas carbone » à destination de tous les organisateurs : [Mes événements — Coach Climat \(coachclimatevenements.org\)](https://coachclimatevenements.org)

Pour information, dans le cadre des Championnats de France de l'Avenir qui auront lieu en Bretagne, les organisateurs et la FFC essaieront de faire fonctionner les structures de la ligne d'arrivée à l'hydrogène vert, nouveau concept qui permet de remplacer les groupes électrogènes, et ainsi de réduire considérablement les émissions de carbone et de particules fines dans l'air.

Si ce projet se confirme, il fera l'objet d'une communication médiatique.

Fabien RAFFOUX ajoute que l'utilisation de l'hydrogène vert est neutre en carbone, car il est produit par une énergie verte (électricité éolienne, hydraulique, etc.).

Michel CALLOT indique que la RSO concerne des sujets plus larges que l'environnement, et annonce qu'à ce titre la FFC a décroché avec le CIC un nouveau mécénat de 100 000 euros à destination des clubs pour leurs projets en lien avec les sujets féminins, la santé-bien-être, le recyclage du matériel et l'antidopage.

La RSO au sens large fait partie de l'ADN d'une fédération eu égard aux problématiques sociétales qu'elle comporte.

S'agissant du volet écologique, il importe de mettre en place des outils simples et accessibles à tous les acteurs fédéraux, de les graduer en fonction des moyens, afin de préserver à tout prix l'activité événementielle de la FFC.

## **VII. COMMISSIONS SPORTIVES**

### **1. Piste**

Nicolas ANDRÉ annonce que la DTN souhaite aménager les Championnats de France Élite Piste 2024 en raison de la préparation des équipes de France aux prochaines échéances internationales. Ces championnats se dérouleront au vélodrome national sur quatre journées, du 4 au 7 janvier 2024.

En conséquence, la Commission Nationale Piste propose les modifications de participation et réglementation suivantes :

Épreuves sur 4 jours de compétition.

- vitesse Individuelle Hommes et Femmes ;
- Keirin Hommes et Femmes ;
- 500 m Femmes et km Hommes ;
- poursuite par équipes Hommes et Femmes ;
- poursuite Individuelle Hommes et Femmes ;
- Omnium Hommes et Femmes ;
- course aux Points Hommes et Femmes ;
- Américaine Hommes et Femmes.

L'épreuve Hommes et Femmes est donc supprimée du programme.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Piste visant à supprimer l'épreuve Hommes et Femmes du programme des Championnats de France Élite Piste.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Bernard SINNEUX évoque la problématique du tarif particulièrement élevé de l'hébergement des coureurs lors des Championnats de France de l'Avenir qui auront lieu à Roubaix du 9 au 13 juillet 2023.

Didier MARCHAND ajoute que ce tarif élevé entraînera inévitablement un nombre de coureurs moins élevé.

Nicolas ANDRÉ explicite que des échanges auront lieu afin de revoir ce tarif à la baisse.

Il poursuit avec la proposition de la Commission Nationale Piste concernant une augmentation du développement pour les catégories U17 Hommes et Femmes à 7,93 mètres (au lieu de 7,01 mètres) sur toutes les épreuves sur Piste. Cette mesure serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

En conséquence, le développement maximum autorisé serait le suivant :

- U15 seules : 6,71 mètres ;
- U17 Femmes et Garçons : 7,93 mètres (le braquet passerait de 42,14 à 52,14) ;
- U15 Femmes, dans la même épreuve que les U17 Femmes : 7,93 mètres.
- U17 Femmes, dans la même épreuve que les U15 Garçons : 6,71 mètres.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition visant à augmenter le développement pour les catégories U17 Hommes et Femmes à 7,93 mètres au lieu de 7,01 mètres sur toutes les épreuves sur Piste à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Nicolas ANDRÉ indique qu'une communication relative à cette modification sera diffusée dès le lundi 19 juin 2023.

Il informe ensuite des modifications réglementaires applicables au 1<sup>er</sup> août 2023 qui visent à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI, ainsi que les modifications réglementaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les textes afférents sont disponibles sur le SharePoint fédéral.

## **2. Loisir**

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale Loisir souhaite apporter des modifications réglementaires aux catégories Access.

À la suite des problèmes rencontrés avec des coureurs doublement licenciés qui viennent perturber les épreuves Access du fait d'une équivalence de catégorie inadaptée, et afin d'éviter toute interprétation du règlement à leur avantage, la Commission souhaite modifier le règlement national.

Elle propose de supprimer l'article 16.3.6 du chapitre 3 (Titre XVI) pour éviter les références de licences des fédérations affinitaires (UFOLEP et FSGT), Il est impératif de préserver les catégories Access FFC par rapport à celles des fédérations affinitaires.

Pour les coureurs Access (nouveaux licenciés), l'attribution de la catégorie FFC en fonction de l'âge doit primer sauf avis du comité régional concerné sur une valeur sportive supérieure du licencié en référence au tableau de l'article 16.3.2 (qui sera introduit dans le Titre II – Route)

Il appartient de ce fait aux comités régionaux d'être vigilants et d'effectuer les régularisations nécessaires sur la catégorie de la licence FFC.

S'agissant de l'article 16.3.2 relatif à l'attribution des niveaux Access, il est complété comme suit :

« TITRE XVI — Chapitre 3 (16.3.2 et 16.3.6)

*Il est impératif de préserver les catégories Access FFC par rapport à celles des fédérations affinitaires. Pour les coureurs Access (nouveaux licenciés), l'attribution de la catégorie FFC en fonction de l'âge doit primer sauf avis du comité régional concerné sur une valeur sportive supérieure du licencié en référence au tableau de l'article 16.3.2*

*Il appartient de ce fait aux comités régionaux d'être vigilants et d'effectuer les régularisations nécessaires sur la catégorie de la licence FFC.*

*De fait, l'article 16.3.6 est supprimé pour éviter les références de licences des fédérations affinitaires (UFOLEP et FSGT).*

16.3.2. Attribution des niveaux Access pour :

- un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition ;
- un participant non licencié avec un titre de participation temporaire.

Age du licencié	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	A1	A3
30 à 39 ans	A2	A3
40 à 49 ans	A3	A4
50 ans et +	A4	A4

*Chaque comité régional a toute latitude pour évaluer le niveau des licenciés et imposer au besoin une autre catégorie de licence FFC que celles indiquées dans le tableau ci-dessus. »*

Le Président met aux voix les modifications réglementaires relatives aux catégories Access proposées par la Commission Nationale Loisir.

*Les modifications réglementaires relatives aux catégories Access proposées par la Commission Nationale Loisir sont adoptées à l'unanimité.*

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à Jean-Claude ESNAULT pour son précieux travail sur ce sujet.

Jean-Claude ESNAULT souhaite savoir si cette réglementation relative au Cyclisme pour tous doit demeurer dans la Commission Nationale Loisir ou plutôt intégrer la Commission Nationale Route.

Le Président confirme que la catégorie Access qui appartient à la Compétition devrait en effet rejoindre la Commission Nationale Route au regard de la réforme des licences.

Michel CALLOT explicite qu'il convient de mener une réflexion sur ce sujet eu égard aux objectifs et aux conséquences. Le Siège fédéral s'attèlera à travailler sur ce point dans les meilleurs délais possible.

### **3. Cyclo-cross**

Michel CALLOT évoque l'interrégion Cyclo-cross et déclare que le Bureau Exécutif a intégré la recommandation du CNPR modifiant le montant de la redevance fédérale à 800,00 euros hors taxes (soit 960,00 euros TTC).

### **4. Route**

Marc TILLY aborde les Championnats de France de l'Avenir 2024 et annonce que le Bureau Exécutif a validé la proposition de la Commission Nationale visant à modifier le calendrier en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui ne permettra pas une valorisation satisfaisante de cet événement ni de réunir les conditions sécuritaires idoines.

Les dates proposées par la Commission Nationale Route sont les suivantes : du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024. Cette semaine a l'avantage de posséder deux jours fériés (8 et 9 mai) et un week-end (11 et 12 mai). Du fait de cette configuration calendaire, il est probable que cette semaine soit « chômée » pour les scolaires, à l'instar du vendredi 19 mai 2023.

Pour l'heure, un candidat situé dans le Grand-Est s'est manifesté pour accueillir ces championnats.

Didier MARCHAND juge que ce changement risque d'être problématique pour l'organisation du calendrier.

Marc TILLY précise que les prochains Championnats de France de l'Avenir seront de nouveau programmés au mois d'août dès 2025. Ce changement de date est uniquement lié à la tenue des Jeux olympiques de Paris.

Marc TILLY annonce que le classement des structures nationales Hommes et Femmes est disponible en ligne. : [Classements nationaux route - Fédération Française de Cyclisme \(ffc.fr\)](#)

Il évoque ensuite le calendrier 2024 et relate le décalage existant entre 2023 et 2024. En effet, en 2023, la semaine 1 correspondait au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023, tandis qu'en 2024, la semaine 1 correspondra au dimanche 7 janvier 2024, dans la mesure où le 1<sup>er</sup> janvier 2024 est un lundi (cf. texte réglementaire 1.2.007). Par conséquent, il existe un décalage de sept jours.

Or, en raison des Jeux olympiques et paralympiques, du Tour de France et des Championnats nationaux, l'ensemble du calendrier Route 2024 se trouve avancé d'une semaine, occasionnant le décalage réglementaire suivant :

Week-end du 1<sup>er</sup> et du 2 juin

- Championnats régionaux Hommes, date fixe : 22<sup>e</sup> week-end de l'année au lieu du 23<sup>e</sup>;

- Championnats régionaux Femmes, date limite : 22<sup>e</sup> week-end de l'année au lieu du 23<sup>e</sup>.

Quant aux Championnats nationaux, ils auraient lieu du 20 au 23 juin 2024, soit le 25<sup>e</sup> week-end de l'année au lieu du 26<sup>e</sup> week-end.

Le Président met aux voix le décalage calendaire des Championnats nationaux exposé ci-dessus.

*Le décalage calendaire des Championnats nationaux est approuvé à l'unanimité des votants.*

Marc TILLY aborde la Coupe de France N Hommes 2024 et explicite que son format n'évolue pas depuis dix ans. Aussi, afin d'améliorer l'attractivité des équipes et des meilleurs coureurs sur ces épreuves, la Commission Nationale Route propose les dispositions ci-après :

- réalisation d'un classement individuel, à l'instar des Coupes de France N Femmes et U19, avec :
  - un leader individuel (dossard sous cadre sur podium et dossard distinctif porté en course) ;
  - une casquette aux coureurs de l'équipe leader remise sur podium, identique pour les hommes et les femmes.

À noter que ces éléments peuvent constituer un support Marketing FFC (Charges et recettes pour la FFC).

Nicolas ROUGEON tient à signaler le défaut de qualité des dossards Femmes dont les couleurs n'étaient plus visibles sur la photo finish. Il conviendrait de corriger ce problème pour la fin de saison.

Nicolas ANDRÉ aborde la Coupe de France sur Route et les Wilds Cards et annonce que la Commission Nationale Route souhaite susciter l'intérêt des organisateurs à postuler à ce label, et ainsi dynamiser le concept. Aussi propose-t-elle d'ouvrir la participation à d'autres équipes, dans un cadre défini et limité, sur la base du texte ci-dessous :

*« Dans la limite de 30 équipes maximum participantes, les organisateurs ont l'obligation d'inviter les structures N du niveau de l'épreuve.*

*En complément, les organisateurs ont la possibilité de sélectionner des Wilds Cards parmi les structures N d'un niveau inférieur ou autres clubs (cf. le règlement particulier de la Coupe de France).*

*Ces Wilds Cards pourront être également des clubs étrangers dans la limite de la réglementation (4 structures maximum) et/ou dans le respect des accords frontaliers. Ces structures ne pourront pas être des équipes continentales étrangères.*

*Le choix des Wilds Cards appartiendra à l'organisateur.*

*\*Ces équipes étrangères bloqueront les points au classement par équipes mais ne rentreront pas dans ledit classement.*

*\*Les coureurs appartenant à ces équipes étrangères seront maintenus dans le classement individuel des épreuves (cf. point ci-dessus – Page 3) »*

Le nombre de coureurs par équipes demeure inchangé : 6 coureurs.

\*Comme pour la Coupe de France U19

Le Président met au vote la proposition relative à l'attribution des Wilds Cards exposée par Nicolas ANDRÉ.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **5. BMX**

Nicolas ANDRÉ annonce que le détail du déroulement de la formule Scramble & LCQ ainsi que le barème de point sont disponibles sur le SharePoint. Quant à la réglementation (Chapitre 1, § 6, 6.2.040 - Déroulement de l'épreuve - Format « 3 manches SCRAMBLE » et Chapitre 2, § 6, 6.2.041 Déroulement de l'épreuve - Format « Last Chance » - LCQ) a été mise à jour avec l'ensemble de ces éléments.

Pour rappel, ces nouvelles formules ont été validées par le Conseil Fédéral du mois de janvier, tandis que les détails de points ont été validés par le Bureau Exécutif le 9 février 2023. La réglementation a ensuite été mise à jour.

Vincent MARGOTTON s'étonne que le changement de règlement n'ait pas été validé par le Conseil Fédéral.

Michel CALLOT souligne que la compétence du Conseil Fédéral a trait aux règles de participation aux épreuves, tandis que le Bureau Exécutif est compétent sur les autres aspects de la réglementation. Aussi, tous les sujets réglementaires ne sont-ils pas soumis à l'approbation du Conseil Fédéral. Dans ce cas précis, le Bureau Exécutif a jugé qu'il s'agissait d'une règle technique de l'épreuve et non de participation.

Pour autant, en cas d'erreur de jugement ou de sensibilité particulière sur un point précis, le Bureau Exécutif juge préférable de le soumettre au vote du Conseil Fédéral, dans la mesure où il n'a absolument pas la volonté de passer en force. En outre, le Bureau Exécutif ne considère nullement le vote du Conseil Fédéral comme une sanction politique, mais comme une opportunité d'échanges.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ abonde dans ce sens : certains sujets méritent d'être soumis à la validation des élus du Conseil Fédéral.

Le Président confirme que ce mode de fonctionnement permet d'élargir le débat.

## VIII. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA annonce que les différents points qu'il évoquera dans le cadre de sa présentation ont été abordés par la Commission des finances lors de sa séance du 12 juin 2023.

Comme chaque année, la FFC a établi à mi-année un budget rectificatif destiné à tenir compte des éventuelles évolutions ayant trait aux projets en cours. Le résultat dudit budget n'apporte aucune modification au budget général proposé à l'Assemblée générale puisqu'il demeure stable à -259 k€. Ce résultat tient compte de plusieurs produits conjoncturels, tels que le reliquat (100 k€) sur les Championnats du monde Piste 2022, et l'abattement de la taxe sur les salaires des trois dernières années (60 k€).

Quant au chiffre d'affaires de la Fédération, il augmente d'environ un million d'euros dans son exercice 2023, et porte ce budget aux environs de 23 millions d'euros.

Les différents éléments de ce budget rectificatif sont les suivants :

### **Service Généraux et Vie associative**

Le budget initial a été construit sur une hypothèse de 110 000 licenciés. Or, il apparaît que cet objectif sera difficile à atteindre. Aussi une nouvelle hypothèse a-t-elle été modélisée avec une baisse de 1 500 licenciés, portant le niveau total à 108 500 licenciés. Toutefois, la répartition réelle de ces licenciés par catégorie de licence fait apparaître que la FFC a plus de licenciés que prévu dans la modélisation initiale sur les catégories dont le tarif est plus élevé (Élite, Access) et que l'écart par rapport à l'objectif se situe sur des catégories moins rémunératrices.

En conséquence, il en résulte que par rapport au budget initial, les produits sont en hausse de 60 k€ bien que le nombre de licenciés soit en baisse.

### **DTN**

Le résultat du budget rectificatif s'établit à -2 653 k€ hors variations et dépréciations de stock, et à -2 917 k€ avec ces variations et dépréciations. Pour rappel, le budget initial s'établissait à -2 502 k€.

L'année 2023 étant celle des Championnats du monde de Glasgow et celle précédant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, la DTN doit faire face à des surcoûts liés aux différents déplacements associés.

S'agissant des subventions ANS, le DTN maintient sa capacité à obtenir les fonds nécessaires, tant en matière de développement qu'en matière de performance. À noter que l'ANS a fait part de sa volonté d'accorder un taux de couverture de subventions plus élevé que celui estimé par la FFC.

### **DERS**

La situation budgétaire est en amélioration puisque le budget rectificatif s'établit à -803 k€ versus -865 k€ pour le budget initial.



Les épreuves officielles accusent un écart défavorable de 71 k€ (Coupe de France BMX, -39 k€ et Challenge BMX, -23 k€).

S'agissant de la masse salariale et des Jeux olympiques et paralympiques 2024, il est précisé que le budget rectificatif intègre la partie relative au volet ressources/masse salariale en affichant le produit facturé sur l'exercice 2023 (151 k€) et une augmentation en charges de la masse salariale (+130 k€). Cette hausse est notamment corrélée aux recrutements à effectuer suite à l'obtention de contrat prestation avec le COJO.

### **Autres activités**

Le budget rectificatif s'établit à 199 k€ versus 50 k€ pour le budget initial. À noter l'écart favorable de 204 k€ concernant les stocks. Ce rééquilibrage s'explique par le fait que l'intégralité des variations et de la dépréciation avaient été budgétées sur cette ligne alors qu'en réel une partie significative passe à la DTN.

L'objectif du sponsoring a été revu à la baisse : de 50 k€ à 120 k€.

Pour ce qui concerne la boutique, aucun produit n'avait été budgété. Or, il s'avère qu'elle a engrangé 12 k€ à fin mars et que 7,5 k€ de licensing sont également attendus.

S'agissant plus précisément de la masse salariale, elle s'élève à 4 500 632 euros dans le budget rectificatif. Pour rappel, elle représentait 3 549 244 euros en 2021, soit une augmentation de près d'un million d'euros. Il convient toutefois de rappeler que cette progression présente des compensations dans la mesure où la masse salariale génère des produits liés à l'activité fédérale. En outre, des subventions de l'ANS y sont associées.

Il est évident que la FFC dispose d'une belle équipe au service de ses projets.

Les investissements ont été ramenés à trois millions d'euros, notamment en raison du retrait de l'enveloppe de travaux prévue pour les locaux de Trappes du budget rectificatif, car ces travaux ne seront vraisemblablement pas engagés à fin 2023. Ladite enveloppe sera reportée sur les années 2024 et 2025.

À la suite de la fin du contrat avec un prestataire, la DERS a effectué des adaptations logistiques à la faveur d'un appel d'offres.

Catherine GASTOU s'enquiert de l'état des précisions concernant les provisions pour les contentieux relatifs aux salariés, aux assurances et au dopage.

Gilles DA COSTA explique que les contentieux sociaux ont été pour l'essentiel dévoués. Lorsque la FFC a à traiter des dossiers de rupture conventionnelle dont le nombre demeure à la marge, les provisions figurent au budget rectificatif.

Pour ce qui est du dopage, la FFC n'est plus en charge des contentieux liés à ce sujet. Par conséquent, les provisions ne sont plus nécessaires.

Quant aux provisions assurantielles, un point sera effectué sur l'affaire King à l'issue de la présentation du rapprochement budgétaire.

Il est précisé que le budget rectificatif a été approuvé à l'unanimité par la Commission des finances présidée par Didier MARCHAND et par le Bureau Exécutif.

Il poursuit avec le rapprochement budgétaire réalisé au 30 avril 2023, qui est un outil de gestion permettant d'effectuer tous les deux mois un point de la situation budgétaire. Si la construction du budget est annuelle (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre), son exécution est mensuelle, tant en produits qu'en charges : les prévisions de tombées de charges et les prévisions de produits sont intégrées tout au long de l'année afin d'en assurer un suivi général.

Le résultat réalisé à fin avril est de 779 k€ au 30 avril 2023, et est par conséquent supérieur de 122 k€ au résultat initialement prévu. Bien qu'il s'agisse d'une situation de passage, elle témoigne d'une tenue satisfaisante du budget.

S'agissant de la situation des Comités Régionaux, elle s'est considérablement améliorée. Seule celle des Comités Régionaux de la Guyane, de la Guadeloupe et des Hauts-de-France nécessite quelques éclaircissements.

Gilles DA COSTA donne ensuite lecture de l'information suivante :

*« Un compétiteur a eu un accident grave sur une piste de BMX en 2002. Il s'est retrouvé dans une situation tétraplégique et le dossier était juridiquement ouvert depuis cette date.*

*De jugement en jugement, d'appel en appel, de juridiction en juridiction, l'affaire s'est dénouée au cours de l'année 2022 : la responsabilité de l'accident a été imputée à la FFC dans toutes ses composantes.*

*À signaler que deux faits justifient cette responsabilité :*

- *une homologation de la piste considérée comme déficiente ;*
- *un arrêt de la compétition compte tenu de la dégradation de la piste en cours de compétition qui n'a pas été prononcé par le corps arbitral.*

*Pour ces deux raisons, toutes les juridictions ont successivement fait porter la responsabilité à la FFC.*

*Les sommes en jeu se décomposent en deux parties :*

- *une logique indemnitaire à l'attention de la personne victime. Lorsque les procédures durent très longtemps, cette logique est prise en charge par un fonds de garantie qui traite l'ensemble des problématiques des victimes, quelle qu'en soit la nature : FGTI. Ce fonds qui est par exemple amené à gérer la situation des victimes des attentats a chiffré le montant indemnitaire imputable à l'accident à hauteur de 7,4 millions d'euros ;*
- *les soins apportés à la personne depuis l'origine de son accident qui n'ont pas à être pris en charge par la CPAM, car il y a un responsable identifié aujourd'hui : la FFC. Donc tous les soins directement liés à la situation sont à sa charge. Le tout est chiffré à ce jour à 2,7 millions d'euros.*

*La totalité des risques s'établit à 10,1 millions d'euros en regard des risques constatés à ce jour, car s'agissant des soins, il y a évidemment les soins à venir.*

*Nous avons une couverture d'assurances — à l'époque MMA — qui établissait une garantie jusqu'à hauteur de 6 millions d'euros.*

*Je résume, cette affaire est susceptible d'impacter la FFC à hauteur de 4,1 millions d'euros. Je vous le mets en regard des fonds propres de la Fédération, des résultats budgétaires annuels, etc. Cela signifie que la Fédération est en grave difficulté, voire en procédure si cette situation s'avérait concrète.*

*Nous avons eu une notification de tout ceci le 3 janvier 2023 par l'avocat du FGTI qui a réclamé la traduction des procédures de justice qui avaient toutes été en notre défaveur. D'où le fait que dans un premier temps nous avons travaillé avec le commissaire aux comptes pour voir quelle était la traduction de cette sollicitation par voie d'avocat qui intégrait une somme fixe et une somme variable pour mobiliser des aides à la personne, et donc il était possible de distinguer les deux parties et de renvoyer à une provision annuelle à partir de 2032 les conséquences de cette demande du fonds de garantie suite à l'imputabilité après de la FFC. C'est qui était présenté dans les comptes présentés lors de l'Assemblée générale à Albi. (évocation orale par mes soins au cours de l'Assemblée générale de façon anonyme).*

*Les dispositions que nous avons prises depuis lors ont été d'ouvrir des négociations avec le fonds de garantie pour limiter ce risque-là, voire le supprimer.*

*Le second sujet est relatif aux deux CPAM — il y a deux CPAM concernées pour la partie prise en charge des soins — ne s'étaient pas réveillées depuis 2002, mais leur droit de le faire perdure jusqu'en 2032.*

*Donc la situation était grave, d'autant que le fonds de garantie était amené à nous déférer au tribunal administratif si on ne répondait pas, et à faire lien avec les CPAM pour réactiver leur possibilité de venir chercher les montants qui ont été finalement avancés pour la prise en charge des soins.*

*La situation étant délicate, nous avons pris la décision, dans la confidentialité, voire dans le secret qui était nécessaire, de réunir à huis clos la Commission des finances qui a accepté, car il nous paraissait indispensable d'informer l'organe de surveillance de la Fédération d'une telle situation et des risques portés. Nous avons exposé l'ensemble de la situation, les risques associés et les modalités de mise en œuvre de la résolution éventuelle ou partielle de risque. Je remercie encore la Commission des finances pour leur implication sur ce sujet et pour le maintien d'une situation de confidentialité.*

*Pourquoi cette confidentialité ? Non pas que nous ayons le culte du secret, mais pour la mobilisation des CPAM, il y avait une nécessité de notifier cette situation, et que les CPAM avaient 15 jours pour réagir. Si elles ne réagissaient pas dans les 15 jours, elles perdaient le bénéfice de recours par rapport à la dette que nous avons contractée par la mise en œuvre des soins auprès de la victime.*

*Nous avons donc tout d'abord engagé un processus de négociation avec le fonds de garantie et celui-ci a abouti. Il nous reste à 500 000 euros près des discussions, mais de toute façon, il est acquis que le fonds de garantie ne viendra pas nous chercher au-delà du montant couvert par l'assurance. Donc, les 7,4 millions d'euros sont ramenés par voie de négociation à 6 millions d'euros, voire à 5,5 millions d'euros. Ce sont les derniers éléments de discussions que nous avons, car il y a eu un dépôt au tribunal administratif de Grenoble sur un montant légèrement différent de celui de la notification initiale par voie d'avocat.*

*Au moment où le fonds de garantie a été amené à formaliser les conditions de dépôt de son dossier au tribunal administratif pour conserver la garantie de ses droits, il y avait une conséquence qui était la notification aux deux CPAM concernées.*

*À partir de là, nous avons été en grande inquiétude durant 15 jours, délai de réaction ouvert pour enclencher une prise en charge, totale ou partielle, à hauteur d'un montant estimé à 2,7 millions d'euros. Les CPAM n'ont pas réagi dans les périodes qui se terminaient respectivement les 7 et 8 juin. D'ailleurs, elles n'ont pas toujours réagi à la date du 15 juin, et on peut se demander si elles réagiront un jour !*

*Finalement d'un coup d'un seul, le risque qui était de 7,4 millions d'euros + 2,7 millions d'euros, soit 10,1 millions d'euros, couverts partiellement par 6 millions d'euros, s'est réduit à 0.*

*Maintenant subsiste un risque pour l'avenir les factures de soins susceptibles d'arriver pour les traitements liés au handicap, d'ailleurs originel, qui peuvent venir. Les avocats les estiment à environ 100 000 euros par an. Ce qui nous conduira — et c'est là où la discussion avec le fonds de garantie est intéressante, car si on arrive encore à négocier, les premières factures que l'on recevrait seront toujours couvertes par l'assurance jusqu'à concurrence du montant maximum de 6 millions d'euros. Et après, on sera dans une fonction d'auto assureur pour ce risque-là.*

*On discute pied à pied avec Christophe LAVERGNE sur ce sujet-là et l'avocat qui a été mandaté. Dès lors que la couverture assurantielle sera atteinte, il faudra que chaque année on inscrive dans notre budget un montant estimé des dépenses susceptibles de nous être présentées pour provisionner ce montant et le couvrir en termes de dépenses. À la fin de chaque année, on constatera alors la situation. Si on a reçu une facture, on sera obligés de l'honorer, décision de justice à l'appui. Si on ne l'a pas reçu, cela permettra de dégager la somme inscrite lors de la clôture budgétaire.*

*Mais vous le voyez, d'un risque cumulé de 4,1 millions d'euros + 100 000 euros estimés par an, on solde le dossier par un risque de provision de 100 000 euros par an, au-delà de la couverture assurantielle initiale.*

***Ce risque mentionné lors de l'Assemblée générale d'Albi va trouver sa résolution en termes de risque passé et sa concrétisation en termes de risque actuel. »***

Le Président confirme que les membres de la Commission des finances avaient été mis dans la confiance de ce sujet très sensible pour la situation financière de la FFC et qu'ils étaient particulièrement inquiets concernant son issue.

Xavier JAN demande si ce dossier aura un impact défavorable sur la sinistralité de la Fédération.

Gilles DA COSTA répond par la négative et ajoute que l'assureur qui était différent à l'époque l'avait intégré dans sa sinistralité du moment (début 2000).

Christine BAROCHE sollicite des précisions concernant les risques assurantiels auxquels la FFC peut être confrontée, notamment en lien avec l'homologation des pistes.

Gilles DA COSTA fait valoir que la FFC a pris des dispositions depuis de nombreuses années pour sécuriser les phases d'homologation des pistes : les dispositifs sont parfaitement normés et structurés.

Quant aux dispositions qui pèsent sur les arbitres en termes de continuité ou d'arrêt de manifestation, il s'agit d'un élément permanent.

Le cyclisme étant un sport à risque, il est essentiel que la Fédération édicte des règles suffisamment prudentielles, qu'elle mette en œuvre des actions de prévention, et que les organisateurs mesurent la réalité des risques dans le respect complet des normes qui sont fixées en la matière, afin de décider du maintien ou de la suspension d'une activité.

Nicolas ROUGEON ajoute que les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) mises en place par la FFC doivent être respectées par les organisateurs, notamment en matière de signaleurs. Or, il s'avère que certains n'en tiennent pas compte, mettant ainsi la vie des athlètes en danger. De fait, il est absolument essentiel de mener une réflexion sur ce sujet.

Michel CALLOT signale qu'il importe de ne pas faire d'amalgame. En effet, s'agissant de l'affaire King, les juges ont fait valoir que les protocoles de validation de la piste de BMX étaient manifestement insuffisants. Or, depuis la FFC a mis en place des procédures extrêmement rigoureuses en matière de validation de piste.

Pour autant, il convient de rappeler que les actions humaines ne sont pas exemptes d'erreur ou de manquement dans une appréciation. Le cyclisme est dans l'incapacité de s'exonérer totalement d'une responsabilité qui dépasse le degré de couverture de l'assurance fédérale.

En ce qui concerne les activités Route, la FFC œuvre constamment à la mise en place de formations et de RTS pour sécuriser les parcours, et au renforcement des messages en direction des clubs et des organisateurs. Cependant, il est évident qu'elle ne peut s'en remettre sur le terrain qu'aux personnes qui dirigent la compétition.

Vincent DEDIEU évoque la problématique des courses de Gravel qui sont déclarées en sous-préfecture uniquement par l'envoi d'un email, lequel ne mentionne aucunement le nombre de participants. Il tient à rappeler que l'organisation d'une course n'est pas un événement anodin et que les conséquences en matière de responsabilité assurantielle peuvent être extrêmement graves. Il importe de faire valoir le savoir-faire organisationnel de la FFC qui permet de garantir aux organisateurs une sécurité dans le déroulé des épreuves.

Nicolas ROUGEON signale que certains organisateurs limitent le nombre de participants à 99 dans les courses de Gravel pour ne pas avoir à déclarer leurs épreuves en préfecture — pour rappel, la loi impose de les déclarer à partir de 100 participants.

Marc FAYET relève qu'il est de plus en plus fréquent que les organisateurs cherchent à complexifier et à diversifier les terrains pour les épreuves de Route et de Gravel, et s'interroge sur les responsabilités qui incomberont à la FFC et aux organisateurs en cas d'accident.

Christophe LAVERGNE estime que ce type de pratiques ne devraient pas constituer un problème dès lors qu'elles sont prévues dans les dispositions réglementaires afférentes.

Pour autant se pose la question de la démultiplication de ce type de pratiques et des conséquences possibles sur les participants.

Sylvain DUPLOYER souligne que le risque zéro n'existe pas en BMX. Cependant, depuis l'affaire King, la validation des pistes nationales suit le document d'homologation idoine. Aussi, lors d'une modification d'obstacles, il est absolument primordial de la faire valider avant le début de l'épreuve.

Catherine GASTOU relate les différents obstacles qui compliquent le déroulé des compétitions Route, comme les dispositifs visant à ralentir la circulation, les divers revêtements de sol pour sécuriser les déplacements, les conditions météorologiques et les descentes. Elle souligne également le problème des vélos dont la vitesse ne cesse de croître, alors que les cyclistes disposent de peu de protections.

Eu égard à ces problématiques, il est évident que les arbitres se retrouvent dans une situation particulièrement délicate dans la mesure où ils sont confrontés à des intérêts divergents (équipes, organisateurs, télévision). L'UCI s'est saisi de ce sujet et a présenté mardi 13 juin un groupe de travail dénommé SAFER qui regroupe toutes les familles du cyclisme, car la sécurité concerne aussi bien les athlètes que les organisateurs. Ce groupe indépendant aura pour mission de créer une culture relative à la prévention des risques.

Face à ce sujet majeur, il serait pertinent de décliner une version française de ce groupe de travail dans lequel la FFC s'engagerait pleinement, car pour l'heure, le monde du cyclisme n'est pas armé pour affronter une situation de crise le cas échéant.

Michel CALLOT explicite que des outils découleront de la mise en place du groupe SAFER qui analysera chacune des chutes pour en comprendre les causes et agir sur ces dernières. Or, s'il est possible de travailler sur les accidents observés lors des compétitions de haut niveau, il est certain que les échanges seront plus difficiles au niveau de la base. En outre, un organisateur inscrit dans le calendrier de l'UCI sera plus disposé à accepter des exigences sécuritaires élevées du fait de son lien de subordination avec l'UCI. En revanche, au niveau régional, ce rapport est inexistant et il est primordial de miser sur le levier éducatif. Aussi convient-il de mener une réflexion concernant l'élargissement de la Commission sécurité aux parties prenantes et la connexion au groupe SAFER afin qu'elle puisse utiliser ses outils.

Le cyclisme est confronté à un paradoxe prégnant : l'impuissance des pouvoirs publics à accompagner la sécurisation du sport cycliste sur les routes alors que deux millions de personnes le pratiquent et l'extrême difficulté à organiser des courses par rapport aux contraintes imposées par la FFC et aux règles fixées par les pouvoirs publics qui entraînent un nombre toujours plus élevé d'annulations de courses.

Le sport cycliste sur route est en réel danger et l'inquiétude est grande quant à son avenir.

Nicolas ROUGEON annonce avoir animé un après-midi de formation au DEJEPS qui a été particulièrement apprécié par les jeunes qui étaient présents, parmi lesquels figuraient plusieurs cyclistes qui ont découvert ce que signifiait la sécurité dans les courses sur Route. Aussi s'interroge-t-il sur la pertinence que la FFC organise des formations pour les directeurs sportifs et les coureurs qui ne connaissent pas toujours la signification des éléments sécuritaires mis en place lors des épreuves.

Le Président confirme que la pédagogie, l'information et la formation en lien avec les pratiques sécuritaires doivent être développées à tous les échelons fédéraux.

Vincent DEDIEU relate son expérience en tant que maire d'une commune, et spécifie que sa priorité, à l'instar de beaucoup de maires, est de sécuriser les routes pour les déplacements de sa population et non pour les courses de vélo. Aujourd'hui, la cohabitation sur les routes n'existe plus, et l'avenir des courses Amateurs sur Route est clairement compromis.

Le Président souligne également que la route est un danger pour les cyclistes qui s'entraînent.

Catherine GASTOU estime qu'il conviendra d'échanger aussi avec le monde agricole, afin qu'il soit attentif à l'état des routes dans les campagnes.

Alain GHILONI ajoute que les sorties en Gravel ou en VTT rencontrent aussi des difficultés lorsqu'elles ont lieu sur des chemins où se trouve du matériel agricole (tracteur, moissonneuse).

Le Président indique que ce sujet risque d'être compliqué à traiter d'un point de vue global, dans la mesure où les problèmes sont disséminés sur le territoire.

Didier MARCHAND relève que le sujet de la sécurité doit prendre en compte l'environnement, mais aussi le matériel cycliste qui est de plus en plus sophistiqué.

Nicolas ROUGEON propose que la Commission sécurité lance des pistes de réflexion à laquelle tous les acteurs de la Route participeraient et qui pourraient aboutir à des actions concrètes.

Le Président juge cette proposition pertinente.

## **IX. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL**

### **Question de Vincent MARGOTTON**

*La Commission Nationale BMX prend des décisions suite à des réunions des personnes concernées.*

*Ce début d'année je vous ai déjà fait part de mon étonnement suite à des changements primordiaux pour les licenciés BMX dans le déroulement des compétitions (manches brassées, transpondeurs).*

*Élu pour le BMX, j'ai souhaité être informé concernant le BMX.*

*Depuis rien n'a changé, les décisions se prennent en petit comité et au mépris de notre fonction de surveillance du Conseil Fédéral.*

*Je n'ai trouvé aucun compte-rendu de ces réunions et de leurs contenus.*

*Afin d'avoir plus de transparence, je demande à la Commission Nationale BMX des comptes-rendus de chaque réunion et ainsi anticiper des demandes du Conseil Fédéral.*

*Sportivement.*

Sylvain DUPLOYER explique que la Commission Nationale BMX propose des modifications réglementaires à l'issue de ses réunions qui sont ensuite soumises au Bureau Exécutif qui les valide ou pas. En aucun cas la Commission Nationale ne prend des décisions toute seule.

S'agissant de l'introduction du logiciel dédié à la gestion des épreuves, elle a fait l'objet d'essais à Besançon et à Saint-Étienne qui ont été satisfaisants. Par conséquent, la Commission Nationale a souhaité généraliser son utilisation sur toutes les courses ayant lieu en France en prenant soin d'apporter quelques ajustements. Dans l'idée de déployer également cet outil dans les régions, Michel CALLOT a sollicité l'avis des référents régionaux qui ont fait part de leur avis positif. La généralisation de ce logiciel constitue un profond changement qui a été accueilli de manière extrêmement favorable. À noter que le texte réglementaire afférent n'a pas été validé lors de son premier passage au Bureau Exécutif et qu'il est en cours de modification en vue de son deuxième passage.

De manière générale, les décisions ne sont pas prises en petit comité, y compris lorsqu'elles sont prises avec célérité, et elles sont largement diffusées.

S'agissant des procès-verbaux de la Commission Nationale BMX, Sylvain DUPLOYER n'a pas connaissance des raisons pour lesquelles ils ne sont pas transmis aux élus du Conseil Fédéral.

Vincent MARGOTTON assure ne pas avoir eu l'information relative à l'application des manches brassées et à l'introduction des transpondeurs. S'il juge ces changements positifs, il regrette l'absence de communication et la forme de la procédure.



Sylvain DUPLOYER indique que les délais étaient extrêmement courts en raison du début de la saison.

Le Président observe qu'il serait en effet pertinent que la Commission Nationale BMX diffuse plus largement les décisions prises par ses membres.

Michel CALLOT juge que la transmission des procès-verbaux des commissions nationales n'est pas pertinente, car les décisions qui y sont mentionnées ne sont valables qu'une fois exposées et validées par les membres du Bureau Exécutif. Or, la diffusion de ces procès-verbaux pourrait faire penser que les décisions sont actées, alors qu'un texte sur deux est renvoyé aux Commissions Nationales pour modifications. Par voie de conséquence, il importe d'être extrêmement prudents sur la communication des procès-verbaux qui peut créer des situations particulièrement confuses.

Le Président rappelle que les élus du Conseil Fédéral reçoivent systématiquement les procès-verbaux du Bureau Exécutif incluant la validation des décisions des Commissions Nationales.

Vincent MARGOTTON fait valoir qu'ils les reçoivent trois mois après la validation des textes.

Le Président explique qu'il s'agit d'une situation qui touche toutes les instances dans la mesure où les procès-verbaux doivent être approuvés avant leur diffusion.

Nicolas ROUGEON relève qu'il serait pertinent d'organiser une visioconférence pour expliquer un nouveau texte dont l'entrée en vigueur a lieu dans des délais très courts.

### **Question de Benoît Cordier**

*Le week-end du 27 et 28 mai, la ville de Lons-le-Saunier, dans le Jura, accueillait la coupe de France VTT avec une épreuve UCI hors classe.*

*Le site de Lons-le-Saunier est une place forte du calendrier fédéral et international.*

*Le club du VTT Conliège, l'organisateur, a déjà accueilli les Championnats de France avec toujours le même succès.*

*Plus de 1 700 coureurs ont participé à ce succès cette année.*

*Le même week-end, une société d'événementiel organisait une cyclo sportive pour le compte de la société « La Vache qui rit » dans la même ville.*

*Cette société ayant besoin de bénévoles pour assurer l'organisation et la sécurité a demandé au club local si des bénévoles étaient disponibles (sans même avoir pris conscience de l'organisation, par ce même club, de la coupe de France ces mêmes jours).*

*Devant le peu de réponses, cette entreprise a payé les « bénévoles » 40 euros la journée.*

*Certains bénévoles qui avaient donné leur accord au club ont rejoint l'organisation de la cyclosportive laissant sur le carreau l'organisateur fédéral.*

*Au-delà de cette anecdote, c'est une alerte sur un problème supplémentaire dans nos organisations fédérales dans un contexte commercial.*

*Quels leviers avons-nous pour dénoncer ces pratiques qui finiront par appauvrir le fonctionnement même du mouvement sportif ?*

*Salutations.*

Bernard SINEUX déclare que cette situation est également constatée en Seine-Maritime puisque tous les organisateurs donnent 40 euros à leurs bénévoles. Cette pratique qui est devenue institutionnelle provoque une baisse des organisations.

Xavier JAN confirme qu'il s'agit d'une problématique qui concerne également le cyclisme professionnel et l'ensemble de l'univers cycliste du fait de la crise du bénévolat.

Nicolas ROUGEON rappelle que la FFC a élaboré un guide de sensibilisation du signaleur qui est disponible sur son site Internet. Ledit guide diffère d'un guide de formation qui appelle une rémunération des signaleurs. Par ailleurs, il tient à souligner qu'il appartient aux organisateurs de fournir les signaleurs et non aux communes traversées par les épreuves. Ils doivent prendre contact avec le service des routes, avec la gendarmerie et avec les communes traversées et être force de proposition.

Nicolas ANDRÉ souligne que le bénévolat se professionnalise par le biais d'associations qui indemnisent les signaleurs, et qui elles-mêmes sont rémunérées pour effectuer les tâches décrites par Nicolas ROUGEON. Il relate le cas de la Tricolore qui a dû être annulée en raison d'un manque de signaleurs, et ce, malgré la rémunération proposée.

Le Président estime que malheureusement la rémunération des signaleurs ne constitue pas un gage de professionnalisation. De surcroît, il est évident que tous les organisateurs n'ont absolument pas les moyens financiers pour rémunérer les signaleurs.

Le Président déclare qu'un vrai travail de pédagogie devra être réalisé face à ces changements.

### **Question de Pascal SERGENT**

*Je rencontre régulièrement des soucis (voire plus !) avec les courses de jeunes dont les parents veulent en faire directement des champions du monde. À ma connaissance, il n'y a pas de réglementation concernant la distribution de titres régionaux (voire Départementaux) et... de maillots concernant les catégories inférieures aux U15. Je souhaiterais avoir une ligne de conduite officielle à ce sujet.*

Michel CALLOT déclare qu'il conviendrait d'aborder ce sujet dans le cadre du CNPR afin de recueillir l'avis des présidents des Comités Régionaux sur ce sujet de plus en plus récurrent et qui peut être traité par la voie réglementaire.

Vincent DEDIEU propose que les présidents de Comités Régionaux organisent une visioconférence sur ce sujet en amont du CNPR lors duquel ils émettront leur avis.

Le Président souscrit à cette proposition.

## **X. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION**

Patrick CLUZAUD informe du lancement du film institutionnel de la Fédération Française de Cyclisme à l'occasion du Congrès National qui s'est tenu à Albi. Ce film qui évoque les différentes disciplines fédérales et qui met en lumière le projet de la Fédération « Pour une France à vélo » a dépassé les 100 000 vues sur les réseaux sociaux.

Lors de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), la FFC a diffusé sur ses réseaux sociaux une vidéo dans laquelle les athlètes féminines fédérales, telles que Loana LECOMTE et Mathilde GROS, ont invité les femmes à faire du vélo.

S'agissant de la vidéo relative à la lutte contre les violences et les discriminations produite en collaboration avec le Team ELLES Pays de la Loire, elle a été mise en avant sur l'ensemble des supports fédéraux. La vidéo est par ailleurs à la disposition de tous les clubs pour qu'ils la diffusent auprès de leurs plus jeunes licenciés.

Le dernier numéro de France Cyclisme qui devait paraître au mois de juin et qui sera finalement publié au mois de septembre évoquera les Championnats du monde de Glasgow.

Le nombre de vues et le nombre d'abonnés des réseaux sociaux fédéraux sont en constante augmentation. De son côté, la plateforme VOD rencontre aussi un succès particulièrement notable, tant en termes d'audience que de contenus (323 627 vues au total ; 13 705 comptes créés ; 110 lives et 142 vidéos).

La couverture télévisuelle et les audiences afférentes des épreuves passées ont été très élevées. À noter que les Championnats de France de Cyclisme sur Route 2023 bénéficieront également d'une couverture médiatique de grande qualité (Eurosport, France 3, Tout le sport et Stade 2).

Le nouveau maillot de l'Équipe de France a été dévoilé. À la fois sobre et élégant, ce maillot sera porté par toutes les équipes de France lors des Championnats du monde de Glasgow. Le CIC a souhaité accompagner la FFC en finançant une page de publicité parue dans le journal L'Équipe.

La Fédération Française de Cyclisme a lancé la marque PELOTON®, gamme de vêtements techniques et de produits lifestyle en coton bio brodés en France. Ils sont en vente depuis le 31 mai sur le site eshop : [www.boutique.ffc.fr/pages/peloton](http://www.boutique.ffc.fr/pages/peloton)

La FFC a signé plusieurs accords de licensing pour des produits qui seront également vendus en ligne.

À la faveur de l'opération Nouveau Cycle, 840 vélos ont d'ores et déjà été recyclés.

S'agissant des partenariats, le CIC a renforcé pour deux ans son partenariat avec la FFC au travers de l'affichage de son logo sur les tenues hors course du staff et des athlètes de l'Équipe de France. Ce partenariat sera activé dès les Championnats du monde de Glasgow.

Le partenariat avec BigMat a été renouvelé sur les événements fédéraux.

La FDJ a sélectionné la FFC pour lancer une opération pilotée en collaboration avec la DTN, dont l'objectif est de favoriser la pratique féminine de personnes qui ne sont pas encore licenciées. Parfaitement en phase avec le programme des ambassadrices, l'opération aura lieu après l'été, avec l'aide de la coordination de Mathilde DUPRÉ (DTN).

Une étude d'impact des partenaires FFC de l'Équipe de France et des événements Championnats de France a été validée avec Kantar. Elle permettra de valoriser plus précisément la visibilité des partenaires de la Fédération et sa rentabilité via ses actifs, dans la presse, à la TV et sur les réseaux sociaux.

La refonte du site Internet est quelque peu retardée. Le nouveau site devrait être en ligne au début de l'année 2024.

Nicolas ROUGEON revient sur le programme Nouveau Cycle et souhaite savoir si l'objectif des 2 000 vélos récupérés sera atteint en 2024.

Christophe MANIN répond que le nombre de vélos récupérés à date correspond pour l'heure aux objectifs fixés.

Catherine GASTOU regrette l'absence de diffusion télévisuelle de l'épreuve Amateurs des Championnats de France. Un résumé sur les chaînes nationales aurait permis d'apporter de la visibilité à cette catégorie, d'autant que la Coupe de France Hommes demeure totalement invisible sur les chaînes de télévision. La Fédération doit se battre pour que ces épreuves gagnent en visibilité, laquelle est un élément important pour les clubs.

Michel CALLOT entend ces considérations et explicite que France Télévision, à l'instar des autres chaînes, est confrontée aux problématiques d'audiences dans l'élaboration de sa grille de programmes sportifs. De fait, il est certain que les épreuves Amateurs ne pourront jamais bénéficier d'une couverture télévisuelle sur des chaînes gratuites, d'autant que les fédérations sportives sont challengées par les chaînes de télévision sur l'audience de leurs activités et le sport féminin doit aussi être couvert de manière équitable.

Cependant, il est précisé qu'à l'inverse de beaucoup de sports, le cyclisme fait l'objet d'une couverture particulièrement développée.

Enfin, la mise en place de la plateforme VOD par la FFC a pour objectif de pallier cette absence de couverture télévisuelle.

## **XI. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Nicolas ANDRÉ indique que les épreuves officielles pour 2023, 2024, 2025 et 2026 sont disponibles sur le SharePoint.

Vincent MARGOTTON remarque que la course BMX des 9 et 10 septembre 2023 à Saint-Quentin-en-Yvelines inscrite dans le procès-verbal du Bureau Exécutif du 11 avril 2023 n'apparaît pas dans les documents disponibles sur la plateforme.

Nicolas ANDRÉ indique que la personne en charge de cette organisation ayant quitté ses fonctions chez le gestionnaire du vélodrome, la FFC a annulé cette épreuve C1. La Fédération espère toutefois organiser sur la piste du vélodrome une C1 après les Jeux olympiques avec ses médaillés olympiques.

Michel CALLOT remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges qui ont émaillé cette réunion du Conseil Fédéral, notamment en qui concerne les sujets relatifs à la Route et à la sécurité.

Il adresse tous ses remerciements au Président du Conseil Fédéral pour l'activation des groupes de travail dont les travaux permettent d'éclairer des sujets complexes.

Le Président remercie également tous les participants pour la qualité des débats, qui une fois de plus ont été riches et passionnés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.*

Le Président

La Secrétaire de séance

**Gilles ZOPPI**

**Catherine GASTOU**